

CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n° 128 quatrième trimestre 2014

SOMMAIRE

Sommaire	169
- Une famille protestante de Saint-Jean-de-Maruéjols à la fin du XIXe siècle (fin de la transcription des lettres) par Jean-Claude LACROIX	170
- Anibal Justamon - itinéraires d'un chirurgien de Lagorce en Vivarais émigré pour la foi à Genève par Joël JUSTAMON.....	199
- Le cahier de mémoire de Jacques de Rapin et de son fils Jacques-Anne de Rapin, tenu de 1717 à 1801 par Etienne de CAZENOVE.....	220

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 160 exemplaires
Dépôt légal : décembre 2014
Commission paritaire des publications et
agences de presse: certificat d'inscription n°65.361
Directeur de la publication :

Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

**UNE FAMILLE PROTESTANTE DE SAINT-JEAN-DE-MARUÉJOLS
A LA FIN du XIX^e SIÈCLE**

Nous publions ci-après, la suite de la transcription des lettres parues dans le cahier du Centre de généalogie protestante du troisième trimestre 2014, n°127 (ndlr).

Ces lettres, datées de 1899 à 1912, sont représentatives d'une certaine pensée protestante de cette époque.

Elles concernent une famille très protestante, aujourd'hui disparue, de Saint-Jean-de-Maruéjols dans le Gard. Une ancienne diaconesse de Reuilly écrit à son neveu de onze ans, pensionnaire dans un collège protestant, et lui fait de nombreuses recommandations sur la façon de bien se conduire avec les autres.

Jean-Claude LACROIX

* * * * *

Saint-Jean-de-Maruéjols 29 mars 1901

Mon bien Cher Samuel,

Encore grippé ! Combien cela te fait-il de rhumes depuis le mois de janvier ? Quatre je crois ! Et ces rhumes successifs t'ont bien disposé à cette mauvaise grippe. Mais, cher Enfant, quand apprendras-tu à te soigner à temps et à veiller sur ta santé ? Il vaut la peine de prendre des précautions pour éviter le mal d'abord, ensuite pour épargner la peine et le souci à ceux qui ont la bonté de nous soigner.

Nous pensons que tu nous dis la vérité en nous assurant que tu es mieux; mais fais bien attention, cher Enfant, les suites de la grippe sont très mauvaises si on n'est pas prudent. On a enseveli aujourd'hui à Avéjan le neveu de Mlle Alice, Marcel Charmasson, âgé de 22 ans. Il faisait son service militaire à Nîmes où il a eu la rougeole. On l'envoya à Avéjan en convalescence et, dans quelques jours, il a succombé à une méningite dans d'affreuses souffrances !

Sois prudent, mon bien cher Samuel, et ne te crois pas guéri avant de l'être réellement. Oh ! Qu'il nous tarde que tu sois ici.

Nous sommes bien reconnaissants à Monsieur et à Madame Perrot des bons soins qu'ils te donnent à la place de tes parents. Exprime leur toi même la reconnaissance affectueuse que tu leur dois.

Pour toutes les maladies, (fièvres, accidents, refroidissements etc...), afin que la tête ne se prenne pas, il faut débarrasser l'intestin par un bon purgatif. C'est le premier remède qu'on doit faire, le second une bonne température chaude.

Quant à ton voyage à Cébus, cher et bien aimé Enfant, tu n'as pas réfléchi en nous priant d'approuver ta décision ? Comment veux-tu que nous te donnions notre assentiment et que nous te laissions aller en visite en sortant de l'infirmerie ? Tu nous demandes là une chose que nous sommes bien fâchés de te refuser ! Il faut d'abord que nous te soignons, que tu te reposes quelques jours à la maison ; et, après Pâques, si tu es réellement assez bien, nous ne nous opposerons pas à cette visite qui paraît te faire si grand plaisir. Figure toi, cher et bien aimé Enfant, Mr et Mme Jalabert à notre place et leur fils à la tienne malade: ESaint-ce qu'en arrivant chez eux pour coucher, ils se décideraient à voir repartir leur fils le lendemain et soigner la maladie en route ? Oh ! Non, ni les parents de ton ami, ni d'autres, pas plus que nous, ne pourraient approuver ce projet. Mais si tout va bien, pour être retardée, ta visite ne sera pas manquée.

Nous t'envoyons un mandat-poste de 15 fr., quinze fr., pour ton voyage. Tu prendras ton billet comme tu voudras, mais si tu es malade ou fatigué ne prend pas le retour. Tu apporteras tous tes habits dans ta malle; ils ont tous besoin de réparation et de nettoyage. Prends aussi la petite caisse que nous t'avons envoyée dernièrement et la corbeille blanche à couvercle que Madame Perrot te donnera en la lui demandant. Nous viendrons te prendre à St Ambroix à l'heure que tu nous as indiquée.

Si monsieur Jalabert voulait venir passer quelques jours à la maison, il nous ferait bien plaisir et nous le conduirions à Lussan chez les grands parents lorsqu'il le voudrait. Nous sommes continuellement en souci à ton sujet, que le Seigneur te guide et te garde en toutes choses comme nous le lui demandons sans cesse !! Adieu, cher et bien aimé Enfant, nous t'embrassons tous ensemble et bien tendrement comme nous t'aimons !..

Pour toute la famille,

Ta tante bien, bien affectionnée

N. Eymard

Couvre toi bien pour le voyage et ne te mets pas à la portière, je te prie.

Saint-Jean-de-Maruéjols 20 octobre 1901

Mon bien cher Samuel,

Nous avons reçu, l'une après l'autre, tes deux lettres et il était temps, car nous étions très inquiets au sujet de ta santé et de tes études. Dieu soit béni de ce que tu vas bien et que tu es content.

Nous te félicitons d'avoir pris quelques précautions contre les premiers froids. Nous t'enverrons une autre couverture dès que tu en sentiras le besoin. Mets aussi un gilet et une veste plus chaude, n'attends pas de prendre mal pour te décider à le faire; ce serait trop tard alors. Soigne-toi, cher Enfant, et soigne aussi tes devoirs le mieux possible, comme du reste tu peux le faire aussi bien que les autres élèves.

Prends bien tes études à cœur, ne laisse aucun devoir en retard, tu sais combien il est ennuyeux de copier plusieurs devoirs quand on a négligé de le faire à mesure et au temps voulu. Nous ne voulons pas que tu te fatigues, mais nous désirons fortement, et en toute humilité, que tu montres ce que tu es et ce que tu peux faire. Que les professeurs soient obligés de reconnaître que tu n'es pas un élève paresseux. Il ne faut pas s'endormir sur la liberté que vous laisse le professeur de rhétorique et renvoyer quelquefois le travail du jour même pour le lendemain, ce serait un mauvais calcul. Il faut, au contraire, tout faire comme si le professeur devait examiner chaque leçon, chaque préparation et chaque devoir. Les élèves soumis, attentifs et travailleurs ne peuvent que réussir et trouver, comme tu le dis très bien, la récompense des peines qu'ils se sont données.

*Travaille sous le règne du Seigneur, cher Enfant, et Il aplanira les difficultés devant toi. Je puis te dire, par expérience, qu'avec Dieu on peut tout et on a tout au moment que nous en avons besoin. Confie toi en Lui, demande-lui son secours pour toutes choses et Il te protégera et te guidera. Sois toujours bon camarade avec tous les élèves. Les avances que tu fais à Mr. Chapus nous font plaisir. J'espère qu'il sera pour toi un bon ami comme Mr. Jalabert. Salue-les tous les deux pour nous, ainsi que Mr. Villaret. A propos de ton violon, cher Enfant, résiste à la tentation, sois fort et que Mr. le Directeur ne soit pas obligé de te rappeler ton devoir à ce sujet. Il a assez fait de bruit en ***.*

Lundi dernier ton père se laissa tomber de l'escalier du trottoir dans la cour et se fit mal au pied de la jambe malade. Il a souffert pendant quelques jours, le pied était très enflé et il avait des douleurs dans toute la jambe. Dieu merci, il va mieux maintenant. Grand'mère est toujours dans le même état de faiblesse. Tu n'auras plus le plaisir de rencontrer au Teil le cousin Albert Brunel. Il est mort avant hier, mercredi, après 6 jours de maladie seulement ! Ils étaient ici depuis un mois en vacances, en sorte qu'il est mort dans sa maison. Son neveu Henri est un charmant jeune homme, il a soigné son oncle et sa tante (Mme Brunel est malade) avec beaucoup de cœur et de dévouement. Il travaille à sa thèse de docteur en droit.

Nous t'envoyons, mon bien cher Samuel, l'argent que tu nous demandes : un mandat-Poste de fr. 20, vingt francs. Tu payeras ton trimestre dès que tu auras reçu cette petite somme. Tu pourrais perdre ton argent et cela ne nous arrangerait pas bien. Aussi il nous tarde que tu nous dises que tu as réglé avec Mr. le Trésorier.

Adieu, cher et bien aimé Enfant, nous t'embrassons tous ensemble et de tout cœur en te confiant au Seigneur. (N'oublie pas que tu as promis d'écrire au cher Mr. Puech.)

Nous te souhaitons une bonne et heureuse fête pour le 22 octobre et nous demandons au Seigneur que ta 18^{ème} année soit une année de grâces et de bénédictions spirituelles et temporelles.

N E.

Saint-Jean-de-Maruéjols novembre 1901

Mon bien Cher Samuel,

Pour que ma lettre parte à 11 heures, j'ai juste le temps de t'écrire quelques lignes pour t'annoncer que nous t'envoyons un colis contenant une paire de souliers fourrés, quelques châtaignes rôties, quelques morceaux de boudin et un petit pot de marmelade de marrons. Cette marmelade est faite avec les mêmes châtaignes que nous t'envoyons et comme tu les aimes, nous pensons qu'elle sera de ton goût. Les souliers vont bien à ton père et s'ils te vont à toi, porte les jours et dimanches pour avoir les pieds chauds. Mais prends bien soin de ne pas les approcher du poêle, ils seraient vite brûlés. Les souliers étant bien fourrés, j'espère que tu ne sentiras pas le besoin de les approcher du feu, à moins que ce soit par distraction et c'est à cela que tu dois veiller. Mets aussi journallement et le dimanche ton chapeau de feutre, il y a peu de temps d'ici à Noël, lorsque tu viendras tu en achèteras un ici si tu veux, ou une casquette à ton retour à Tournon.

Nous tâcherons de t'envoyer avec l'argent de ton voyage le surplus pour payer tes autres dépenses. Continue à prendre du lait, nous savons que tu en as besoin. Quant au sucre, achètes en un demi kilo, ce sera 0,6 et tu en auras pour quelques jours, de cette manière nous économiserons le port. Crois, cher et bien aimé Enfant, que nous faisons ce qu'il nous est possible de faire et que nous arrangeons tout pour le mieux. Il me tarde de te dire combien nous sommes heureux d'apprendre que ton travail marche bien et que ta santé te permet de le faire.

Continue, mon bien cher Samuel, à faire tous tes efforts sous le regard du Seigneur pour satisfaire notre cher Directeur et tes professeurs, nous t'en prions. Ne te décourage pas, surmonte tout et fais de ton mieux. A Noël, nous te dirons ce que nous ne pouvons pas écrire et cela te fera plaisir. Sois toujours droit, soumis, attentif et appliqué. Prends aussi soin de ta santé, ne fais pas d'imprudences, pense au retour de l'affreuse maladie que tu as eue et ne néglige rien pour ne pas favoriser son retour.

Mets tous les jours les souliers chauds que nous t'envoyons et comme ils sont faciles à mettre et à quitter, tu prendras tes grossiers pour les promenades. Mets aussi ton costume bleu journallement, il est pour les grands froids et le dimanche avec ton costume gris, tu peux mettre deux gilets, le bleu par dessous le gris. Nous pensons que tu as mis ton caleçon.

Adieu, Cher et bien aimé Enfant, le courrier passe. Nous t'embrassons tous bien fort et bien tendrement.

*Ta tante bien affectionnée,
N Eymard*

Merci mille fois pour ton ordre du jour qui nous a fait tant plaisir. Ecris-nous toujours, ne crains pas de nous répéter que tu vas bien et que tu travailles. Tout le monde t'envoie des salutations et des bonjours.

Saint-Jean-de-Maruéjols Mardi matin

Mon bien Cher Samuel,

Nous avons décidé que ton père irait au marché aujourd'hui mardi, mais nous avons pensé que, vendredi prochain étant jour de foire, le marché serait nul. Prends donc patience encore trois jours et samedi prochain, Dieu voulant, nous t'enverrons l'argent de ton voyage et pour payer tes petites notes.

Que j'arrive vite à te lire, cher Enfant bien aimé, que nous te prions de ne faire aucune observation au professeur de mathématiques, tu le mettrais encore contre toi et ce n'est jamais lui qui aurait tort. Les élèves te pousseront et t'applaudiront, mais après tout tombera sur toi et les ennuis resteront pour toi seul ! Crois-nous, mon bien cher Samuel, souffre les injustices sans rien dire, le Seigneur sera ton droit. Le professeur lui-même connaît ta force et ce qu'il fait, il veut bien le faire ; ainsi supporte, fais de ton mieux et au moins, ne dis rien. Tu dois assez savoir que les professeurs n'aiment pas les observations des élèves. Je souhaite que ma lettre t'arrive avant la leçon de mathématiques et nous demandons à Dieu de calmer ton indignation et d'être lui même ton guide et ton défenseur.

Partout, il y a des fumeurs, il faut passer par dessus et souvent souffrir le tort qu'on ne peut empêcher. Mais chacun sera puni pour ses fautes, les élèves en faveur ne sont pas ceux qui réussissent.

Nous sommes bien contents de ton travail, continue, cher Enfant, à montrer qu'on s'était trompé à ton sujet et que tu peux être un élève qui peut faire honneur à l'Ecole. Montre par ta conduite, par ta soumission et par ton travail qu'il y a en toi tout ce qui peut faire le vrai chrétien et l'homme de valeur. Ce dont nous rendons, nous tes parents, humblement grâce à Dieu parce que nous savons que nous n'avons rien que nous n'ayons reçu de sa grâce.

Adieu cher et bien aimé Enfant, nous t'embrassons fortement avec toute la tendresse dont nous sommes capables en te recommandant au Seigneur.

Ta tante à toi de cœur

N. E.

Saint-Jean-de-Maruéjols 6 novembre 1901

Mon bien Cher Samuel,

Nous t'envoyons pour le moment un mandat-poste de fr. 6., six francs. Avec cela tu pourras rendre les 2 fr., de ton ami et il te restera encore 4 fr. dans ton porte-monnaie, que nous n'avons pas besoin de te dire de les faire durer autant qu'il te sera possible.

Pour faire acquitter ton mandat, conforme toi au règlement de la Maison et ne te mets jamais en contravention pour n'importe quel sujet, nous t'en prions instamment.

Oh ! Quelles continuelles préoccupations tu nous donnes, bien cher Enfant ! Nous n'aurions pas dû te laisser partir, n'étant pas entièrement guéri ; mais comme toujours, nous avons cédé, à regret, à tes insistances. Si tu souffres, si tu ne peux faire ton travail qu'avec peine, nous demanderons à Monsieur le Directeur de te laisser venir. Evidemment, si tu ne peux prendre une nourriture suffisante et si tu ne dors pas, tu es malade, et lorsqu'on est malade, on ne peut pas travailler comme en bonne santé. Qu'il nous tarde que ces quatre semaines soient passées ! Mais que le Seigneur te garde et te ramène au milieu de nous et cette fois tu ne partiras que lorsque tu seras bien. En attendant nous te recommandons d'être sage et prudent.

Tu sais, mon bien cher Samuel, que nous aurions aimé que tu n'acceptasses aucun rôle dans la pièce que vous devez jouer, ta santé était une excuse, un prétexte que tu devais faire valoir. N'as-tu pas pris, au moins, le rôle que personne n'a voulu ? Tu ferais bien de céder ta place à un autre et de rester simple spectateur. Si le changement que chacun remarque en toi vient de ton état physique, nous n'avons pas lieu de nous en réjouir ; mais s'il vient d'une autre cause, nous en bénissons le Seigneur qui a entendu nos prières. Oh ! Puisses-tu, cher et bien aimé Enfant, devenir calme, réfléchi et dégoûté à jamais des plaisirs grossiers. Crois qu'il y en a de plus réels, plus récréatifs et plus durables que ceux que tu as appris de tes camarades ou de quelques élèves.

Grand mère est toujours très faible, elle se lève un peu tous les jours; mais elle ne peut rien faire. L'inaction est pour elle une véritable épreuve; elle a été si active, si vaillante qu'elle a de la peine à se soumettre et à prendre le repos dont elle a tant besoin. Hélène et moi sommes exténuées, le travail est au dessus de nos forces et nous nous demandons ce que nous pourrions faire pour y suffire ? Question que nous ne pouvons résoudre. Ton père va mieux ces jours-ci, il a été très fatigué pendant trois semaines. Ta mère va bien. La moisson est commencée depuis quelques jours, travail très pénible pour ceux qui ne sont pas forts... Ton père en a donnée une salmée à forfait à la Plaine-de-Lafont.

Voilà bien des détails, mon cher Samuel, mais ce qui nous préoccupe le plus, c'est ta santé, écris-nous régulièrement; nous avons bien languì la semaine dernière en attendant ta lettre. Tante Madeleine est, comme nous, bien inquiète à ton sujet, il lui tarde aussi que les vacances te ramènent à la maison.

Nous sommes bien reconnaissants à Monsieur Perrot des bons soins qu'il t'a donnés, et nous sommes bien fâchés qu'il ait tant de peine à prendre pour toi...Présente nos meilleures sympathies à Monsieur Villaret, la perte de sa grand mère va lui faire un grand vide, n'ayant déjà plus sa chère mère.

Tous les parents et les amis s'intéressent à toi et te font dire bien des choses affectueuses. Tous s'accordent à nous dire: recommandez-lui d'être prudent ! Adieu, cher et bien aimé Enfant, que le Seigneur te dirige et te garde, qu'il te bénisse dans ton corps, dans ton âme et dans ton travail. Demande-lui sincèrement son secours et il ne te manquera jamais. Nous t'embrassons tous ensemble bien tendrement et de tout cœur comme nous t'aimons. Soyez toujours bons amis avec Monsieur Jalabert, dis-lui que nous le saluons bien affectueusement.

Ta tante trop affectionnée.

N. Eymard

Fais le mieux possible ton travail et supporte toutes les observations sans rien dire, sans rien répliquer à personne.

Saint-Jean-de-Maruéjols 6 novembre 1901

Mon bien Cher Samuel,

Nous venons d'envoyer à la gare de St Ambroix 2 colis à ton adresse: L'un, une petite boîte en fer blanc contenant un pot de miel, un pot de gelée de coings, la grande moitié du dernier saucisson, quelques figues à nous et un petit couteau.

L'autre colis est un sac contenant une couverture en laine que tu mettras tout de suite sur ton lit sur la couverture en laine que tu as déjà, et sur les deux en laine la couverture en coton, enfin le couvre-lit. Si tu n'as pas assez de ces quatre couvertures tu nous le diras, il ne faut pas que tu souffres du froid ; ce serait favoriser le retour de la longue et grave maladie que tu as eue et dont tu peux avoir des ressentiments lorsque l'époque reviendra. Ne crains pas de prendre trop de précautions pour prévenir le mal, sois prudent en te rappelant le passé. Le mal de gorge que tu crois prendre la nuit, est un reste de la laryngite de l'année dernière; dans le même paquet il y a 2 foulards crème que tu mettras la nuit. Lorsque l'un sera sale, tu auras l'autre, nous n'avons pas eu le temps de les marquer, tache de ne pas les perdre et à Noël nous les marquerons avec tes faux cols. Il y a aussi dans la couverture un petit sac de châtaignes rôties; c'est tout ce que nous avons pu trouver ici. Cette année il n'y a pas eu une récolte de châtaignes et elles n'ont pas été bonnes à cause des pluies continues que nous avons eues. Enfin une petite boîte de bonbons, les palmers viennent d'Orléans, et les autres, c'est cousine Adèle qui nous les a donnés.

Je crois que c'est tout, cher Enfant, pour le contenu des deux colis; nous espérons qu'ils arriveront en bon état et qu'ils te feront plaisir. Une autre fois, écris-nous de renouveler tes provisions avant qu'elles soient finies afin que tes camarades ne soient pas obligés de trop t'en fournir. Soigne le sac et les boîtes dans ta malle pour les rapporter, nous n'en avons plus de légères. Ni de pots également.

Maintenant, mon bien cher Samuel, il me tarde de te dire combien la lettre que tu as écrite à ton père nous a fait plaisir !! Tu connais notre position, nos efforts de chaque jour dans le combat de la vie. Tu comprends aussi ce qui peut nous faire tout supporter et nous en

sommes très heureux ! Et bien ! Cher Enfant, pratique ce que tu connais si parfaitement et ne t'arrête plus aux petites misères, ni aux grandes difficultés que tu peux rencontrer, au contraire appuie toi fermement sur le Seigneur, travaille de tout ton cœur sous son regard et tu auras certainement la récompense de tes efforts. Il n'a jamais laissé seul celui qui compte sur son puissant secours ! Le temps ne marche pas, cette année, il s'envole, bientôt il n'y aura que 8 mois pour arriver aux examens ! Il vaut la peine de marcher avec lui (le temps) et de ne point se laisser arrêter pour n'importe quelle raison. Bien que le professeur de rhétorique ne se montre pas exigeant, il connaît les élèves qui travaillent; applique toi de ton mieux, ne laisse ni devoir, ni préparation, ni leçon en retard, sois toujours au niveau de ton travail et il sera moins pénible. Nous te le répétons, ne laisse jamais le travail du jour même pour le lendemain, ni pour le soir celui que tu dois faire pendant le jour. Ne t'en fâche pas, cher Enfant, et suis notre conseil pour notre bien à tous.

Ton père est très occupé, les semailles sont très pénibles à cause de la pluie; il lui en reste à peu près la moitié à faire. Il te fait bien remercier de ta bonne lettre et des excellents vœux que tu fais pour lui. Puisse ta 18^{ème} année les couronner selon nos désirs et nos prières!!...

Grand mère est toujours bien faible et soupire souvent pour toi. Hélène et moi, sommes toujours surmenées. Cette saison est la plus ou une des plus pénibles de l'année.

Samedi dernier a eu lieu le mariage de Charles Mazellier avec Mélanie Martin. Celui d'Elie Monredon aura lieu prochainement avec une demoiselle de Labastide.

Voici quelques questions auxquelles nous te prions de répondre :

As-tu payé ton trimestre ?
Prends-tu de l'huile de foie de morue ?
Ton violon ne te fait-il plus gronder ?
Ne peux-tu nous écrire régulièrement ?
Travailles-tu avec plus de plaisir ?
As-tu écrit à Mr Puech, sinon fais-le tout de suite ?
As-tu mis ton habit d'hiver ?
Tes notes sont-elles satisfaisantes ?
Prends-tu ta tisane ?

Adieu, cher et bien aimé Enfant. Que le Seigneur te garde, comme il garde les tiens. C'est à lui que nous te confions en t'embrassant bien tendrement et de tout cœur tous ensemble.

N. E.

Saint-Jean-de-Maruéjols 5 février 1902

Mon bien cher Samuel,

Tu ne peux te figurer combien ta lettre nous a fait plaisir; nous te félicitons tous de la place que tu as su prendre dans ta classe. Nous n'avons d'ailleurs jamais douté de tes moyens, malgré cela tu peux juger maintenant que tes étourderies te peuvent parfois porter préjudice à certains égards ; car, mon bien cher Samuel, nous nous sommes aperçus de tes distractions, celle-là sans importance, par exemple ta lettre était datée du 1er janvier. Mais enfin comme je te le dis vis à vis de nous, tes distractions n'ont pas d'écho, tache seulement de satisfaire de plus en plus ton professeur et ton cher Directeur. Tu auras alors la conscience d'avoir fait ton devoir; c'est tout ce que nous demandons pour le moment.

Le temps s'est très sensiblement refroidi ces derniers jours de sorte que ta lettre a trouvé la Grand'mère au lit d'un refroidissement, tache toi-même d'être prudent, couvre toi bien quand tu sors et en dormant. Tu sais que c'est à pareille époque, l'année passée, que tu as été malade. Nous te prions tous de te le rappeler afin d'éviter une rechute qui serait peut être plus sérieuse.

Adieu, mon bien cher Samuel, je te félicite de tes efforts et t'embrasse bien tendrement.

Ton père dévoué

O. Griolet

Mon bien cher Samuel

Je veux aussi te féliciter de la bonne surprise que tu nous as faite. Nous nous réjouissons des bonnes notes de tes devoirs. Ce sont des encouragements, continue à travailler consciencieusement sous le regard de Dieu, Le prenant pour ton ami, et tu verras que tes efforts seront récompensés.

Savoir que tes professeurs et directeur sont satisfaits de ton travail et de ta conduite nous est bien doux. Notre pensée est souvent à Tournon, nous te suivons au Lycée, à l'Ecole, à la promenade, partout et nous demandons à Dieu de veiller sur toi comme Il l'a fait jusqu'ici.

Je te remercie des bons vœux que tu as formés pour mon anniversaire, j'étais occupée et n'ai pu répondre à ta bonne lettre. Dans le Huguenot qui est arrivé aujourd'hui il y avait la mort d'un jeune étudiant en théologie. C'est le fils du pasteur d'Aigillet près de Bourdiguet, là où est la cousine Louise Belra. Il avait 21 ans et avait fait deux années de théologie. Il est mort chez ses parents. Tu vois mon cher Samuel, toi qui as eu une si grave maladie l'an dernier, tu as besoin d'être bien prudent aux approches de cette époque.

Adieu cher Samuel, je t'embrasse bien tendrement comme je t'aime.

Ta sœur bien affectionnée

H. Griolet

Mon bien cher Samuel,

Ton père et ta sœur m'ont laissé un peu de papier parce que je tiens aussi à te féliciter de ton travail et à te crier : Courage ! Courage ! Cher enfant, tu peux si tu veux et tu peux vouloir ...

Nous avons été tous si heureux, si joyeux en partageant ta joie que nous avons béni le Seigneur de tout notre cœur du succès qu'Il t'a donné pour ton encouragement. Remercies le Seigneur toi-même et appuie-toi fortement sur Lui pour toutes choses. Il aide à surmonter les petites difficultés et les grandes. Pour moi je ne cesse de lui demander d'être avec toi à chaque instant et à chaque heure pour t'assister dans ton travail et pour te guider en tout et toujours le mieux possible.

Cela est bon, de votre cher Directeur, a une grande valeur pour nous; c'est ainsi que dirait un père à son fils. J'espère que désormais il pourra te le dire souvent.

Nous sommes aussi très heureux que ta santé résiste au froid; sois bien prudent, cher Enfant, veille le moins possible, habille toi bien, mets deux tricots et deux gilets s'il le faut. Ne fais pas d'exercice pour transpirer, c'est alors que tu prendrais mal. Sois sage et prudent pour éviter le mal et du retard dans tes études.

Je te répète que tu nous as rendus très heureux, cher Enfant bien aimé, parce que je sais que tu aimes à nous faire plaisir. Que ta plus grande récompense soit celle-ci : J'ai réjoui mes chers parents qui ont déjà si peu de joies !

Nous sommes toujours peu raisonnables, lorsque nous avons une lettre, nous comptons combien il se passera de jours pour en avoir une autre. Nous voudrions déjà être à Dimanche prochain.

Que Dieu te bénisse et te garde, cher et bien aimé Samuel, comme nous le lui demandons chaque jour. Adieu! Nous te serrons et t'embrassons de tout cœur comme nous t'aimons.

Grand'mère pense beaucoup à toi, ta lettre lui a fait bien plaisir aussi.

Ta tante bien, bien affectionnée

N. Eymard

Ta lettre est encore allée à St Jean de Muzols. Il faut écrire Maruéjols bien gros et Gard également.

Saint-Jean-de-Maruéjols, Gard octobre 1902

Mon bien cher Samuel,

Devant cette feuille de papier mes idées se pressent et se multiplient, je voudrais te dire tant de choses ! Causer si longtemps avec toi ! Et je sens que je pourrai juste te dire ce qui peut te rassurer au sujet de ta sœur et de Grand'mère, mais c'est l'important.

Hélène continue à mieux aller, mais la convalescence est lente; elle descend tous les jours, mais ne sort pas encore. Grand'mère ne tousse plus, elle est très faible et a des moments d'angoisse assez pénibles. Elle prend toujours son bouillon et quelques petites choses légères après: cervelle, œufs, herbe, etc, etc. mais en très petite quantité. Ton père et Hippolyte sèment à grand train et la pluie les dérange souvent dans ce pénible travail.

Maintenant, mon cher Samuel, parlons un peu de toi et de ton travail. Nous avons reçu ta mention honorable (mardi 14) qui nous a fait grand plaisir, mais si l'année prochaine tu avais un succès de ce genre, pour une autre branche, nous serions bien.... Je ne dis pas le mot, parce que nous serions peut-être trop fiers de notre cher Etudiant.

Tu nous as promis de ne rien laisser en retard, mais de faire marcher tous tes devoirs, toutes tes leçons au jour et à l'heure. Nous pensons que tu le fais même pour les leçons qui te paraissent peu importantes. Tu nous le diras longuement dans ta prochaine lettre. Mr le Pasteur Loggier est passé à St Jean samedi dernier en revenant de Tournon; il nous a donné de tes nouvelles et nous a dit qu'il te connaissait depuis l'année dernière. Il paraît qu'il t'avait vu lorsque tu étais à Célas. Tu jouais justement du violon lorsqu'il t'a vu. Ne t'oublie pas à ton violon, cher Enfant, surtout je ne joue pas trop près de l'élève qui vient de rentrer, sa guérison peut-être douteuse. Ne joue pas avec son violon et ne lui prête pas le tien. Enfin apprends à être prudent pour toutes choses.

Sois aimable avec le jeune Laggier, il est ton voisin comme Mr Jalabert, puis il est jeune et a besoin de sympathie pour s'habituer à l'Ecole. Pense combien nous aurions été heureux, il y a trois ans, si un élève avait été aimable pour toi !

Tante Madeleine nous a écrit hier, ses yeux vont mieux, Dieu merci, elle nous dit qu'elle a reçu une longue lettre de toi pleine de bonnes dispositions pour le travail. Elle et nous, demandons à Dieu de bénir tes bonnes dispositions et de te rendre fort pour les pratiquer avec persévérance et avec son puissant secours.

Nous sommes toujours les mêmes, mon bien cher Samuel, c'est-à-dire peu raisonnables ; nous vivons si près de toi qu'il nous faudrait, je crois, chaque jour une lettre pour nous satisfaire. Ne sois pas en peine de ce que tu pourrais nous dire : parle-nous toujours de ta santé, de ton travail, de tes impressions, de tes efforts sous le rapport de l'ordre, du soin de ta personne et de tes effets.

Dimanche dernier, il pleuvait ici et si vous aviez le même temps à Tournon, tu aurais bien fait de ne pas mettre ton habit neuf. Tout ce qui est neuf est vite défraîchi par la pluie. S'il pleut encore dimanche prochain, mets ton habit à carreaux et ton pantalon bleu d'hiver.

Adieu, cher et bien aimé Enfant, reçois de nous tous ensemble l'affection profonde et la tendresse, que tu sais, que nous avons pour toi.

Ta tante bien affectionnée au nom de toute la famille.

Encore une recommandation: Lutte courageusement, cher Enfant, pour devenir maître de ta violence. Rappelle-toi que Celui qui est maître de son cœur, vaut mieux que celui qui prend des villes.

Mille bonjours et mille salutations de tout le monde.

Saint-Jean-de-Maruéjols, 11 octobre 1902

Mon bien cher Samuel,

Tu dois être réellement inquiet de ne pas recevoir de lettre de la maison et j'ai été bien contrariée de ne pouvoir t'écrire avant. Mais tu sais qu'avec nos deux chères malades, par-dessus tout le reste, le peu de forces que j'ai à donner n'est pas suffisant pour tout et que je suis souvent obligée de laisser bien des choses que j'aurais tant à cœur de faire.

Hélène est mieux et ne tousse plus, elle se lève tous les jours, mais elle est très faible et la convalescence sera longue. Ce qui la désole c'est de ne pouvoir rien faire pour me seconder. Grand'mère tousse moins et prend un peu plus de nourriture, c'est le léger mieux que nous connaissons dans son état de grande faiblesse. Ton père a dix fois [plus] de travail que ce qu'il lui en faudrait pour ses forces et c'est ainsi une grande partie de l'année. Aussi eSaint-il bien découragé !

Voilà des nouvelles peu réjouissantes, mon bien cher Samuel, aussi toi, qui es assez bien en ce moment, apprends à apprécier la santé et à faire des efforts de prudence pour la conserver. Il n'est pas toujours possible de la retrouver lorsqu'on l'a perdue, hélas !

Nous pensons que tu as repris tes études avec plaisir et que tu vas travailler comme un jeune homme sérieux laborieux et intéressé. Ne te contente pas d'apprendre superficiellement, mais avec réflexion et application, comme tu sais faire pour certaines sciences ; Nous te supplions tous ensemble de faire passer le devoir avant le plaisir, qu'elle que soit la tentation pour toi de faire le contraire. Sois fort, cher enfant, sois toi-même et non l'ombre d'un Griolet! ...

Nous avons bien languie cette semaine, nous attendions une lettre mardi, bien que ne t'ayant pas écrit, et tu aurais bien fait de nous envoyer quelques lignes, tu sais comment tu nous as laissés; il n'y a que moi, en ce moment, pour écrire et je suis accablée de peine et de faiblesse. Tes chères lettres nous aident à porter le poids et la fatigue du jour.

Parle-nous longuement de ta santé, de tes études, du soin que tu prends de tes effets (habits, livres). Soigne tes prix dans ta malle afin de les conserver en bon état jusqu'à Noël. Ne néglige pas de payer ton trimestre. Il pourrait t'arriver un accident et ce serait fâcheux. Du reste il faut être exact en toutes choses et celle-là en est une importante.

Je m'arrête, mon bien cher Samuel, bien des choses me pressent et tu verras par ma mauvaise écriture combien je suis agitée par le surmenage journalier.

Adieu, cher et bien aimé Enfant, que le Seigneur soit et demeure en toi, afin que tu sois Celui en qui Il prend son plaisir et sur lequel Il aime à répandre ses bénédictions !

Je t'embrasse bien fort et bien tendrement pour toute la famille, malades et bien portants.

Tu as des salutations et des bonjours de tout le monde. Personne ne t'oublie et cela nous fait plaisir.

Ta tante toujours trop affectionnée,

N. Eymard

Sois bon camarade avec tous les élèves, mais surtout aimable avec les nouveaux. Les commencements sont pénibles et on n'oublie jamais ceux qui nous les ont un peu adoucis.

Saint-Jean-de-Maruéjols, 21 octobre 1902

Mon bien cher Samuel

Je n'ai pas voulu passer ton anniversaire sans t'écrire quelques lignes et te prouver par-là que je suis mieux. Je ne sors pas encore dans le village, mais je puis, sans trop me fatiguer, aider dans le ménage et soulager un peu tante qui est exténuée de fatigue. Grand'mère est toujours très faible, mais elle se joint à nous pour te souhaiter une bonne et heureuse fête. Nous demandons à Dieu que ta 19^{ème} année soit bénie pour toi, qu'Il répande sur ton âme, sur ton corps, sur tes études ses plus précieuses bénédictions.

Prends le Seigneur pour ton appui, mon cher Samuel, mets toute ta confiance en Lui et Il te bénira ; qu'Il te donne aussi une bonne santé afin que tes études ne soient pas retardées par la maladie. Nous sommes heureux de voir que tes nouveaux professeurs s'intéressent à toi. Avec les dons que Dieu t'a donnés et du travail tu peux faire de grands progrès dans la classe de philosophie que tu aimes tant et montrer aux professeurs ce dont tu es capable.

Nous aurions préféré que ce ne fût pas, pas toi qui soit chargé de présider la fête des bizuts, mais puisqu'il en est ainsi, acquitte-t'en sérieusement sans légèreté et sans froisser les nouveaux venus. Les semailles fatiguent beaucoup mon père et il ne pourra pas t'écrire pour ta fête, mais il t'envoie ses meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Je m'arrête, mon cher Samuel, je suis encore peu forte. Tante ajoutera quelques lignes

*à ma lettre; elle aurait bien voulu t'écrire plus souvent, mais elle était si fatiguée et si occupée avec deux malades et tout le tracassé de la maison que cela lui a été impossible. Adieu encore, cher Samuel, je t'embrasse bien tendrement comme je t'aime.
Ta sœur bien affectionnée.*

H. Griolet

Nous t'enverrons demain matin un colis contenant quelques provisions : un pot de confiture, des amandes et quelques châtaignes

Saint-Jean-de-Maruéjols, 21 octobre 1902

Mon bien cher Samuel

Je te souhaite une bonne et heureuse fête avec toute l'ardeur de l'affection que tu sais que j'ai et que nous avons tous pour toi ! Que Dieu bénisse, de toutes manières, ta 19^{ème} année pour sa gloire, pour ton bonheur et pour notre satisfaction à tous. Nous le remercions de t'avoir béni pendant ta 18^{ème} année et puissent-Il marquera ta 19^{ème} du complet changement de cœur et de brillants succès dans tes études.

Si le Seigneur te donne la santé, tu peux être, cher Enfant, celui qui peut le mieux marcher et donner le plus de joie et de satisfaction aux professeurs qui s'intéressent à tes progrès.

Voilà bientôt un mois que tu nous a quittés et il nous semble qu'il y a déjà si longtemps! Nous craignons toujours d'apprendre que tu as pris froid ou fait quelque imprudence pour compromettre ta santé. Surveille-toi et crois que la santé, une fois ébranlée, ne revient plus ce qu'elle était avant. Ta sœur a de la peine à se remettre et sa convalescence nous fait bien languir ...

Adieu, mon bien cher Samuel, je te quitte en t'embrassant bien fort et en demandant à Dieu d'exaucer les vœux ardents que nous formons tous ensemble pour toi !

Ta tante bien affectionnée

N. Eymard

Je te souhaite, mon cher Samuel, une bonne et heureuse fête. Ton père qui t'aime beaucoup

A Griolet

Saint-Jean-de-Maruéjols, 7 novembre 1902

Mon bien cher Samuel,

Je suis encore faible et ne puis t'écrire que quelques lignes pour te donner de nos nouvelles et afin que tu nous en donnes aussi des tiennes. Grand'mère est toujours au lit, faible mais calme; et tante a encore mal à l'œil et est bien fatiguée.

Tu vas avoir quatre jours de vacances; profite-en pour nous écrire et te reposer. Surveille-toi, ne sois pas léger et sois prudent. Déjà un mois de passé, il nous tarde déjà d'être à Noël. Ta dernière lettre nous a fait bien plaisir, tes bons sentiments nous font bien plaisir et le devoir que tu nous as envoyé est parfait pour nous. Tu vas être le premier de la classe !

Les semailles s'avancent, encore cette semaine et une partie de la semaine prochaine et elles seront terminées. Nous avons encore les bœufs. Tu te rappelleras le 2 novembre la fête de mon père.

Si tu n'as pas encore mis ton tricot, mets-le au plus tôt car, ces jours-ci, il fait bien frais.

Adieu, cher Samuel, mon frère, ma mère, tante, grand'mère et moi t'embrassons bien tendrement de tout notre cœur comme nous t'aimons.

Ta sœur bien affectionnée

H. Griolet

Mon bien cher Samuel,

Tous ces jours-ci nous voulions t'écrire afin d'avoir plus tôt de tes chères lettres, mais ta sœur est encore bien faible et j'ai moi-même l'œil gauche très fatigué depuis près d'une quinzaine. Ces raisons là nous ont fait retarder le plaisir de t'écrire et sont la cause que nous t'écrivons brièvement quand nous aurions tant de choses à te dire !!!...

Nous te rappelons, cher Enfant bien aimé, de ne pas profiter des vacances de la Toussaint pour faire quelque imprudence. Sois avisé, sois prudent; réfléchis avant d'agir, pense à ceux qui t'aimons si fort et, pour nous, veille sur ta conduite et sur ta santé.

N Eymard

Saint-Jean-de-Maruéjols, 7 novembre 1902

Mon bien cher Samuel,

Dimanche dernier nous étions en souci à ton sujet, car ta lettre n'arriva que le soir à 8 heures et nous ne l'aurions eu que le lendemain si nous n'étions pas allés la chercher à la poste. Elle nous a fait bien plaisir et mon père te remercie des bons vœux que tu formes pour lui, et de la promesse que tu lui fais, nous en sommes tous très heureux. Mais tu ne nous donnes pas beaucoup de détails, par exemple tu ne nous dis pas comment tu as employé les quatre jours de vacances que vous avez eus à la Toussaint. Nous pensions bien à toi ces jours-là et à la distance qui nous sépare. Enfin nous voulons espérer que tu les as passés agréablement et sagement.

Nous sommes heureux que les professeurs s'intéressent à toi; avec les dons que Dieu t'a donnés et du travail, tu vas devenir le 1^{er} philosophe du lycée si tu le veux bien !

Nous regrettons que Jalabert n'ait pu rester à l'Ecole, car c'était un bon et vrai camarade et souvent son calme doit avoir apaisé ton caractère ardent ; il te reste Chapus pour partager vos provisions, mais nous ne le connaissons pas comme Jalabert et nous regrettons qu'il n'ait pas resté encore cette année à l'Ecole. Nous souhaitons bien que tu n'aies pas été indisposé le jour de la composition et que tu aies pu être toi-même ce jour-là. Tu nous diras sur quel sujet vous avez composé et si tu es content de toi.

Je continue à aller mieux. Si dimanche le temps est beau, j'irai au temple. Grand'mère est toujours très faible, mais elle ne souffre pas.

Les semailles sont terminées; elles se sont faites dans de bonnes conditions et maintenant nous avons une bonne pluie pour faire germer le grain.

Adieu, mon cher Samuel, mon frère, mère, tante, grand'mère et moi t'embrassons bien tendrement de tout notre cœur comme nous t'aimons et tu sais que nous t'aimons beaucoup !...

Ta sœur bien affectionnée,

H. Griolet

Mon bien Cher Samuel,

J'ajoute quelques lignes pour le plaisir de te parler, de te dire quelque chose, pour te répéter que nous pensons à toi constamment, que nous vivons avec toi, que notre pensée te suit partout parce que nous t'aimons !!

Et, tu le sais, si fort, si tendrement et si profondément! ! ...

Ta dernière lettre nous a fait bien plaisir, elle était dictée par le cœur et tout ce qui vient du cœur est si bon ! si doux ! et va si directement au cœur qu'on en est tout heureux!... Nous souhaitons bien que cette fois-ci tu puisses nous écrire longuement et nous intéresser à ton travail comme tu le fais quelquefois. Nous voudrions tout savoir, même le nom des élèves qui sont dans le même dortoir que toi.

Veille surtout sur ta santé, mon bien Cher Samuel, la santé du corps et celle de l'âme sont indispensables pour faire un bon et intéressant Etudiant ! Avec la bénédiction de Dieu et son puissant secours, on peut tout surmonter, tout vaincre et rester ferme en lui. Je veux te répéter tout doucement qu'on peut même devenir maître de la violence. Essayes-en, Cher Enfant bien aimé, et le Seigneur complètera son œuvre. A Dieu sois-tu, c'est à lui que je te laisse, que je te confie et t'embrassant et toute la force de mon cœur et tu sais s'il est fort ! Il n'a pas encore senti la faiblesse de l'âge. Il est toujours chaud et jeune!

Ta tante très affectonnée.

N. E.

Noémi Sauchon est morte à 23 ans de la poitrine. On l'ensevelit aujourd'hui à midi. Il y a seulement quelques mois, elle était grasse et forte !

Saint-Jean-de-Maruéjols, Gard, 13 novembre 1902

Mon bien cher Samuel,

Nous sommes heureux de voir que tu penses à ta famille et que ton travail ne t'empêche pas de nous écrire régulièrement. A notre tour nous pensons à toi, nous sommes de plus en plus avec toi et quand nos lettres se retardent d'un jour, il faut que nous soyons bien occupés ! ...

Hélène
ne continue à aller mieux; elle est sortie pour la première fois hier dans St Jean pour s'acheter des galoches. Elle a besoin d'être bien prudente, la saison des pluies n'est pas bonne pour sa convalescence. Grand'mère est toujours au lit, mais assez calme. Elle a bien des moments d'angoisse sans doute, mais elle est plutôt angoissée par l'ennui que par le mal. Elle pense beaucoup à toi et se demande si elle te reverra à Noël. Nous l'espérons s'il n'y a pas quelque complication dans son état de faiblesse.

Courage, mon bien cher Samuel, dans 40 jours nous aurons le grand plaisir de te revoir et de te garder quelques jours à la maison ! Mais qu'il a donc été long pour nous cet interminable mois d'octobre ! Il nous semblait et il nous semble toujours qu'il y a longtemps, bien longtemps, que tu nous as quittés ! C'est peut-être la maladie de ta sœur et celle de Grand'mère qui nous ont fait trouver le temps si long !

D'après ce que tu nous dis, il nous paraît que les professeurs de la Classe de philosophie seront encourageants pour les élèves et nous souhaitons bien qu'ils le soient pour toi, Cher enfant bien aimé. M Villaret a-t-il passé son examen, travaille-t-il avec toi depuis la rentrée ? Nous lui souhaitons un bon succès. Mme Brunel m'a dit dimanche que tu avais écrit à Louis, j'espère que tu ne lui auras dit que des choses aimables et que tu auras été prudent comme tu l'as été en écrivant à Carrière. La tante et la sœur de Louis peuvent lire ses lettres et un mot déplacé fait déprécier facilement celui qui l'a écrit en s'amusant.

Je voudrais te voir parfait, mon Samuel chéri. C'est pourquoi je relève bien des petites choses pour t'avertir de ce qui pourrait t'arriver. Plus tard ton cœur te dira plus haut ce que je te dis aujourd'hui, en attendant supporte mes modestes conseils.

Je ne sais si nous t'avons dit que St Jean est éclairé depuis quelques semaines, et c'est bien agréable. Il y a un réverbère sur la route au coin de notre rue qui éclaire jusqu'à Bebezan. Rien que sur la route, il y en a 5 et en tout, 25 je crois.

Madame Monteil est toujours bien faible, elle ne sort pas de sa chambre et ne reçoit personne. Monsieur Monteil va passer un examen à Montauban vers la fin novembre, d'après ce qu'on dit. Mr Monteil ne nous en a pas encore parlé.

Bien que tu essaies de nous rassurer sur ta santé, nous ne sommes pas sans crainte à ce sujet. Il nous semble toujours que tu vas nous écrire que tu as pris un refroidissement, aussi laisse-moi te répéter d'être prudent. Après un exercice violent, lorsque tu transpires, couvre toi et ne t'expose pas au courant d'air. Je sais bien que je prêche dans le désert, mais j'aie besoin de te le dire !! ...

Ton travail nous intéresse et nous comprenons parfaitement ce que tu nous dis. Parle-nous toujours de ta santé et de ton travail, avec cela tu sauras toujours que nous dire pour nous faire plaisir.

Les semailles sont finies; nous avons semé cette année 45 doubles, 4 salmées 1/2 en tout.

Adieu, mon bien cher Samuel, nous t'embrassons tous ensemble bien fort et bien tendrement comme nous t'aimons tous. Que le Seigneur soit et demeure avec toi selon la prière de ta famille.

Ta tante bien affectionnée

N. Eymard

Nous aimerions savoir si Monsieur Perrot est content de toi. Sois raisonnable pour le violon.

Saint-Jean-de-Maruéjols, 27 novembre 1902

Bien cher Samuel,

Pardonne-moi si je ne t'écris pas souvent, le travail de la terre rend de plus en plus difficile la calligraphie, comme tu dis; mais je sais et j'appuie tout ce qu'on te recommande de la maison soit Hélène, soit la tante, ta correspondance est régulière ce qui fait que je m'efface et c'est pour te satisfaire que je t'écris aujourd'hui pour t'embrasser bien tendrement comme je t'aime en attendant de le faire en réalité dans 27 jours.

Ton père qui te serre bien.

O. Griolet

Mon bien cher Samuel,

Ton père aurait voulu t'écrire plus longuement, mais ses mains craignent le froid comme tu le sais et le travail qu'il fait s'accorde avec le froid pour amener les gerçures qui le gênent tant tout l'hiver. Puis, il faut dire qu'il se décharge sur ta sœur et sur moi pour la correspondance.

Hélène a besoin d'être bien prudente pour ne pas prendre encore mal tant le froid est rigoureux ici; nous la ménageons autant que possible et l'obligeons à rester dans la maison. Mais toi, cher Enfant, que nous ne pouvons surveiller, et qui te savons peu soucieux de ta santé, comment feras-tu pour ne pas prendre, comme tous les ans, un complet refroidissement! Que le Seigneur te préserve, qu'Il te rende prudent, sage et avisé! Ce n'est qu'en priant que nous trouvons un peu de calme à ton sujet!

Grand'mère craint toujours de ne pas te revoir et, bien qu'elle ne nous paraisse pas plus malade, nous l'entendons souvent répéter : « Mon cher Samuel, je ne te verrai plus !! » Alors nous tâchons de la consoler en lui disant que, d'ici à Noël, il n'y a plus que quelques jours et qu'elle te reverra encore cette fois, Dieu voulant.

Tu as dû écrire ta dernière lettre dans un moment de découragement, mon bien cher Samuel. Il y a longtemps que tu n'avais manifesté autant d'ennuis! Nous espérons que ce moment est passé et que tu as réfléchi. Evidemment si on veut faire des études, il faut prendre courageusement son parti de rester quelques années à l'Ecole et au Lycée, de se soumettre aux règlements et de vivre loin de ceux qui nous aiment et qu'on aime. Nous craignons que les soirées de musique soient pour quelque chose dans tout cela. Cependant nous sommes bien persuadés que tu penses à ton examen et que, pour rien, tu ne voudrais pas échouer en juillet prochain. Aie toujours devant les yeux le but à atteindre, cher Samuel bien-aimé, et sacrifie tout pour arriver avec honneur! Les dernières candidates qui se sont présentées en novembre à Paris ont eu des lettres de félicitations et les mentions bien, très bien, extrêmement bien. Si tu travailles sérieusement, tu peux arriver comme elles et comme qui que ce soit. M Monteil devrait partir dimanche prochain, 3 novembre, pour aller passer son examen à Montauban; mais Mme Monteil est plus fatiguée cette semaine, je ne sais pas si cela ne la dérangera pas trop. Mme Monteil a auprès d'elle sa grand'mère et sa tante, elle est bien entourée!

A Dieu sois-tu, mon bien cher Samuel, c'est à sa grâce que nous te recommandons toujours. Qu'Il soit avec toi à chaque instant du jour pour t'aider dans ton travail et bénir l'œuvre de tes mains !

Nous t'embrassons et te serrons tous ensemble avec toute l'affection que tu sais que nous avons pour toi. Lorsque tu écriras mets un petit mot pour Nelly.

Tu as des salutations et des bonjours de tout le monde que nous voyons, parents et amis. As-tu rendu les 6 francs que tu devais ? N'oublie pas de nous le dire.

Encore mille baisers de ta tante trop affectionnée.

N. Eymard

Saint-Jean-de-Maruéjols, Gard, 5 octobre 1902

Mon bien cher Samuel,

La lettre ne nous est arrivée que mardi et nous commençons à être inquiets à ton sujet. Il fait très froid ici et que doit-ce être à Tournon ! Pas de soleil et un vent glacial; mets deux gilets ou deux tricots et ne sors pas sans un foulard au cou et ton capuchon, on a si vite pris mal !

A la maison nous allons toujours à peu près, grand'mère est toujours très faible, il lui tarde beaucoup de te revoir ainsi qu'à nous. Nous espérons que tu réussiras les compositions que tu as à faire ce mois-ci; nous demandons à Dieu qu'Il soit avec toi et qu'Il t'inspire ce que tu dois écrire. C'est Lui qui dirige tout, même les plus petites choses et s'il n'a pas permis que tu aies une bonne place dans ta première composition, peut-être avais tu trop compté sur toi-même et pas assez sur son secours.

Nous sommes heureux que Mr Moulin t'ait invité à aller chez lui non pour la musique, mais pour la conversation que vous pouvez avoir ensemble. Il apprendra ainsi à te connaître, mais nous te redisons encore de ne pas te passionner à la musique. Ces soirées au lycée tous les quinze jours ne nous ont pas réjouis. Nous craignons que Mr Perrot n'en soit mécontent. C'est la dernière année que tu passes à l'Ecole et sois soumis au Directeur quand même tu en éprouverais de l'ennui.

Monsieur Monteil doit partir cette semaine pour Montauban pour aller passer ses examens. Nous aurons dimanche Mr Boucoiran qui avait été suffragant à St Jean après le départ de Mr Gounelle. Tu dois bien te le rappeler, il venait à la maison quand mon père s'était cassé la jambe. Madame Monteil est toujours bien fatiguée.

Tu as bien fait d'écrire à Mr Puech, donne lui de temps en temps de tes nouvelles. Adieu, mon cher Samuel, mon père, ma mère, tante, grand'mère et moi t'embrassons bien fort de tout notre cœur comme nous t'aimons.

Ta sœur bien affectionnée

H. Griolet

Mon bien cher Samuel,

J'ai juste le temps de te dire adieu et de te remercier de ta bonne dernière lettre. On attend la lettre et nous voulons qu'elle parte ce soir; puis j'ai si froid aux doigts que je ne puis pas écrire.

Adieu, cher enfant bien aimé, que le Seigneur soit avec toi, qu'Il te dirige en toutes choses et te préserve de prendre froid par le temps rigoureux que nous avons, qu'Il te ramène bientôt au milieu de nous en bonne santé et content, c'est ce que nous souhaitons de tout notre cœur.

Je t'embrasse bien chaudement et de tout cœur avec le trop plein d'affection que j'ai toujours, toujours plus pour toi, mon bien cher Samuel.

Ta tante tout affectionnée.

N. Eymard

Saint-Jean-de-Maruéjols, Gard, 11 octobre 1902

Mon bien cher Samuel,

Nous sommes tant préoccupés de ta santé que lorsque tu nous dis que tu te portes bien, malgré le temps rigoureux que nous avons, nous sommes bien profondément reconnaissants envers le Seigneur et nous lui demandons de te la conserver ! Plus on avance dans la vie, plus on apprécie ce don inappréciable du Seigneur...

Mais, cher Enfant, nous sommes bien peïnés de ce qui vient de t'arriver encore avec M Perrot et M Gabriel. Nous t'avons dit bien des fois de ne jamais répondre lorsqu'on te fait des observations, de tout supporter, se tromperait-on même à ton sujet. Tu ne peux rien gagner à te défendre, ni à dire la vérité à tes supérieurs dans ces cas-là. Mieux vaut te taire et tout supporter, mais, avec ton caractère violent, tu ne réfléchis pas, tu dis à tes supérieurs ce que tu dirais à un élève de ton âge et tu te fais déprécier. Nous aurions été si heureux si ta dernière année à l'Ecole t'avait fait connaître tel que tu es, si on avait reconnu enfin que tu n'es pas celui qu'on avait pensé ! On ne comprend pas ton caractère voilà pourquoi on agit toujours la même chose, il faut être tes parents pour le connaître, voici donc ce que tu pourrais faire: Il nous semble que tu pourrais demander à M Perrot de vouloir bien te faire

des observations particulières parce que tu crains tellement d'être grondé devant les élèves que c'est justement cela qui te met en colère et te fait répondre inconsciemment. Prie et nous prions, mon Samuel bien aimé, afin que le Seigneur te délivre de ces moments de violence qui t'ont fait tort à l'Ecole et qui t'en feront partout si tu n'es pas le vainqueur de toi-même par son puissant secours.

Tout ce que je te dis, mon bien cher Samuel, est dicté par un cœur déboulant d'affection pour toi, tu le sais bien; reçois donc tout de ta vieille tante qui ne voit, qui ne désire, qui ne poursuit en tout que ton bonheur présent et à venir ! A bientôt, le temps marche rapidement, dans quelques jours nous pourrons causer longuement sur tous les sujets et nous trouverons un commun soulagement dans ces conversations intimes...

A la maison, tout va à peu près comme d'habitude. Grand'mère est un peu éprouvée par le froid, chaque jour elle nous demande « Dans combien de jours Samuel viendra-t-il ? » et elle ajoute : « peut-être, je le verrai encore cette fois ! »

Mr Monteil est parti lundi dernier pour Montauban. Nous lui souhaitons un heureux succès dans ses examens. Mme Monteil est toujours bien fatiguée.

Je m'arrête, mon bien cher Samuel, il faut que ma lettre parte ce soir. Méjan est venu nous faire une longue visite et il m'a retardée !!! Nous t'embrassons tous et te serrons sur notre cœur avec toute l'affection profonde que nous avons tous pour toi, mon bien cher Samuel. Tante Madeleine nous a écrit cette semaine une bonne lettre, elle va bien; nous lui avons donné de tes nouvelles.

*Que le Seigneur soit toujours avec toi, bien cher Enfant, qu'Il soit ton Ami, ton Guide, ton conseiller et Celui qui te garde sans cesse.
Adieu encore et à bientôt !*

Ta tante toute affectionnée

N. Eymard

Méjan te fait ses bonnes amitiés ainsi que tout le monde que nous voyons.

Eglise Réformée du VIGAN (Gard)

Le Vigan, le 22 juin 1905

Cher Samuel,

Malgré mes efforts, je n'ai pu te trouver une suffragance dans la région. As-tu demandé celle de Mr Dardie (de Saint-Ambroix) ? Il faut aussi s'adresser à Mr Westphal qui en connaît peut-être. En tout cas, tu as toujours celle de Roquedur sur laquelle tu peux fermement compter. Cela te fera 1 mois 1/2 de travail. Et qui sait ? Peut-être que Mr Vidalot ne rentrera pas à la date fixée et que tu pourras prolonger ta suppléance. Tu auras aussi besoin de repos; après une armée de bon travail, plusieurs semaines de détente physique sont nécessaires.

Te voilà à l'approche des examens. Je te souhaite un bon succès final et forme les meilleurs vœux pour ton ministère provisoire à Roqedur. Tu y seras bien accueilli car ton zèle et tes bonnes prédications n'ont point été oubliés. Que le Seigneur te revête de son St Esprit et se serve de toi pour faire du bien aux âmes !

Un de nos paroissiens Mr Roussel doit épouser, à la fin de juillet, Mlle Eva Soulage, fille du concierge du temple. J'étais prié de bénir ce mariage, mais devant être absent, ce sera M Marseille qui le fera.

Nous pensons partir le 4 juillet pour le Jura Vaudois. J'aime beaucoup la montagne, et il est humiliant pour un Cévenol d'être obligé d'aller en Suisse passer l'été. Nos Cévennes renferment de beaux sites, mais elles ne sont pas organisées pour y recevoir ceux qui ont besoin de faire une cure d'air.

As-tu de bonnes nouvelles de ta famille ? Présente lui à l'occasion nos affectueuses salutations. J'espère qu'à la Faculté, cette année qui a si bien commencée, s'achèvera heureusement. Y a-t-il eu un véritable courant de vie spirituelle ? Les réunions de prière ont-elles été fréquentées et vivantes ? Un bon esprit a-t-il uni les étudiants entre eux ? Il me tarde de te revoir pour causer de tout cela ! Dieu voulant, nous nous retrouverons, dès le milieu d'août, et j'espère qu'après ta suffragance tu viendras nous voir et tu resteras quelques jours avec nous.

Au revoir donc, mon cher jeune ami ! Reste toujours près du Seigneur. Que les études ne dessèchent pas ton cœur; pour que ta vie intérieure soit féconde reste près de l'eau jaillissante, le Sauveur. Qu'il te garde et te remplisse de sa grâce !

Reçois nos amitiés les plus cordiales et l'assurance de mon affection et de mon intérêt chrétien.

E. Puech

Quelle note as-tu eu obtenu à ton 1^{er} sermon ? Quel Jury ? Quelles critiques t'a-t'on faites ?

Le Vigan 24 janvier 1906

Chère amie,

J'ai bien reçu vos deux bonnes lettres. Mais nos occupations, qui se sont multipliées ce mois-ci, m'ont empêchée d'y répondre et j'avais dû me borner à vous envoyer quelques souhaits dont l'expression trop brève n'altérerait en rien cependant l'intensité et l'affection. Je vous renouvelle de tout cœur nos vœux chrétiens pour votre chère famille et pour vous même.

Que cette année soit bonne pour votre foyer avec ses travaux, ses joies, ses difficultés ; bonne pour votre santé à tous; bonne pour votre cher frère que nous suivons avec intérêt dans

ses études qu'il poursuit avec tant de goût et de succès, bonne pour votre Eglise et votre Union, demandant à Dieu de les visiter et de les vivifier par son Esprit !

Notre pensée vole souvent vers St Jean dont le souvenir ne saurait jamais s'effacer de nos cœurs. L'Union de jeunes filles du Vigan suit une bonne marche. A côté d'elle, nous avons créé une « Union de femmes pour le bien » qui a pour but de réunir des mères de famille et de leur donner des conseils sur l'hygiène, la tenue pratique du ménage, l'éducation des enfants et sur des sujets moraux et sociaux. Cette tentative est encourageante pour le moment et j'espère qu'elle pourra faire du bien.

Les pasteurs ont essayé aussi des réunions religieuses de quartiers avec chœurs chantés par des personnes de bonne volonté. Cet essai a paru réussir. Les temps sont si sérieux qu'il faut redoubler de zèle et d'activité pour répandre l'Evangile.

Nous sommes depuis une semaine sous la neige et l'humidité est grande. Les enfants, sauf quelques rhumes, vont bien; les deux aînés se rendent avec plaisir à leur petite école. Votre église et votre Union devraient inviter Mr Dentan à venir présider des réunions de réveil et pour la jeunesse. C'est une jeune laïque chrétien du Vigan qui s'occupe très activement de l'avancement du règne du Seigneur. MM Roux et Chapal sont aussi très qualifiés. Il faut solliciter leur visite, elle pourra avoir des résultats bénis. Il y aura, je crois, le dimanche 5 février à Alais, des réunions spéciales pour la jeunesse féminine. Mr Dentan doit y participer. Quelques unionistes et vous devriez vous y rendre. Ces réunions encouragent et fortifient.

Marcelle, Francis et Jean qui se souviennent avec reconnaissance de vos gâteries vous envoient leurs gros baisers. Nous vous prions, chère amie, de bien saluer tous les amis et de recevoir pour vous et toute votre famille nos plus affectueux souvenirs.

Votre bien attachée,

Jeanne Puech

M Puech vous remercie pour l'essai de l'Etudiant. Pour ne pas vous déranger, Samuel le lui enverra directement et mon mari vous le fera parvenir tout de suite.

Le Vigan 17 avril 06

Bien cher jeune ami,

Merci beaucoup, au nom de M Marseille, de l'ouvrage que tu lui as envoyé. Il te le renverra bientôt. Très reconnaissant pour ton obligeance, il doit te l'exprimer lui-même par lettre.

Je suis bien heureux et nullement surpris de ton brillant succès aux examens. Certainement, il ne faut pas travailler uniquement en vue du résultat immédiat et utilitaire,

mais il est bon que les professeurs voient chez leurs élèves le souci de l'application et du labeur consciencieux.

Je pense qu'à la Faculté vous ne vous préoccupez pas, outre mesure, de la crise de la séparation que traverse l'Eglise de France. Vous avez bien raison : d'abord, cela vous détournerait de votre travail et puis, je crois que Dieu nous a déjà partout délivrés et que cette épreuve est généralement traversée avec élan et avec confiance !

Certainement, en perdant son caractère officiel, le sacerdoce verra, aux yeux de la masse indifférente et formaliste, son prestige diminuer. Mais on verra, (ce sera l'heureux et inattendu contrecoup de cette réforme légitime) et l'on demandera que le pasteur de plus en plus soit quelqu'un par lui-même, indépendamment de son titre.

Mais pour former sa personnalité et pour qu'elle s'impose ensuite utilement, déjà à la Faculté l'étudiant doit enrichir son esprit par l'étude consciencieuse. Il faut qu'il se prépare à sa tâche par le recueillement, la prière, l'assimilation personnelle de l'Evangile, par la communion avec le Seigneur. Malheureusement de notre temps (je ne sais pas si cela a changé), ce but n'était pas toujours poursuivi; on le sacrifiait à la culture de l'amitié.

Bon courage, mon cher Samuel ! Dans quelques mois l'Eglise te confiera un troupeau. Que Dieu te qualifie de plus en plus pour cette belle vocation ! Je prie souvent pour toi et je sais que la Sauveur, près de qui tu vis, t'encourage et te bénit.

Je n'ai pas de nouvelles précises de Roquedur, mais je crois que la constitution de l'association culturelle rencontre bien des obstacles. Les fidèles souhaiteraient t'avoir à leur tête et j'en serai bien heureux.

Il te faut préoccuper déjà de l'emploi de tes vacances. Ne fais rien sans consulter ta famille. Tu pourrais demander à M Dardié s'il ne connaîtrait pas pour toi un préceptorat dans une famille. Si tu préfères une suffragance, demande à M Vialot s'il désire ton ministère cet été. Adresse toi aussi à M Westphal qui a beaucoup de relations. N'attends pas plus tard; les postes seront rares. Que le Seigneur te dirige et bénisse lui-même toutes tes voies.

*Bonne fin de vacances. Présente nos affectueuses salutations à tes chers parents et à Mlle Hélène, à tous les amis. Merci pour l'envoi régulier de *l'Etudiant* qui m'apporte un écho de votre vie studieuse et gaie. J'ai vu hier à l'Estréchure, où je donnais une prédication pour la vente du lundi de Pâques, ton ami Mr Villaret.*

Crois- moi, cher Samuel, ton frère attaché en J.C.

E. Puech

Calvisson, mardi 4 avril 1911

Cher ami,

Lorsque ces lignes vous parviendront, vous aurez déjà reçu le télégramme que je vous ai adressé aujourd'hui, réponse payée, pour vous demander si vous "pourriez venir me remplacer à Calvisson le dimanche des Rameaux" c'est-à-dire dimanche prochain. Cette hâte et cette demande vous ont peut-être un peu étonné mais je m'empresse de vous expliquer maintenant de quoi il s'agit. Il s'agit de votre intérêt d'abord et du mien ensuite.

On nous a parlé en effet d'une jeune fille, Mademoiselle Reboul, habitant Nîmes, qui était ici dimanche dernier et qui désire se marier. Madame Schloesing a rédigé sur la feuille ci-incluse les renseignements qu'on nous a donnés sur son compte et qui, comme vous le verrez, sont excellents. Il paraît que cette jeune fille, sans vous connaître, sait qui vous êtes et est au courant de votre situation de famille (j'ignore comment) et serait désireuse de vous rencontrer. Dès que nous avons appris cela, je me suis empressé de vous télégraphier pour vous demander si vous pourriez venir ici dimanche. J'ai en effet une absence urgente et importante à faire ce jour-là et je cherche quelqu'un pour prêcher à ma place à Calvisson dimanche prochain. Si vous acceptez de venir, vous prêcheriez ici pour moi, personne n'en serait étonné puisque vous avez été suffragant ici ; nous dirions simplement que, étant de passage, et puisque j'avais moi-même à m'absenter, vous occupez la chaire. Et, par la même occasion que vous me rendriez ce petit service, vous rencontreriez Mlle R ; cette dernière, prévenue à temps, viendrait ici chez sa cousine (Mme Belin, propriétaire de la jolie maison neuve sur la route du cimetière) chez laquelle elle était venue dimanche dernier et personne ne se douterait de rien. Vous la rencontreriez soit chez nous, soit chez Mme Nous (qui est dans le secret), et elle serait certainement bien aise de vous avoir entendu prêcher.

Je répète que nous avons vu cette jeune fille dimanche dernier (où nous l'avons rencontrée à l'Union) et qu'elle nous a fait la meilleure impression. Elle a l'air d'être profondément sérieuse ; son attitude pleine de réserve révèle une personne bien élevée. D'après la note ci-jointe, vous voyez qu'elle est fort active et animée d'une véritable piété et appréciée à Nîmes. Tout en appartenant à un milieu modeste, elle n'est pas sans quelque aisance. On nous dit que ses parents possèdent plus de 80 000 francs. Cette fortune eSaint-elle en capitaux ou en maisons, nous ne savons. Vous voyez que ce n'est point à dédaigner. Elle sait, paraît-il, que vous venez en aide à vos parents, et elle le comprend, et aurait déclaré que, avec ce qu'elle apporterait, on aurait, malgré cela, de quoi vivre avec simplicité.

La chose nous paraît donc tentante et ma femme, Mme Nous, moi et sa cousine de Calvisson (Mme Belin) chez qui Mlle R est descendue dimanche, nous sommes tous d'avis que cela pourrait fort bien vous convenir. Je crois que vous pouvez avoir confiance en notre jugement, car vous savez que, comme Mme Nous, nous vous portons un véritable intérêt.

Si votre cœur est libre, je vous engage donc à donner suite à ce projet. Tâchez donc de venir dimanche ; rencontrer cette jeune personne ne vous engagera à rien et vous serez toujours libre de continuer à prendre après des renseignements supplémentaires sur son compte.

En étant prudent, en vous montrant réservé vous-même et en restant bien maître de vous, je crois que vous ne pourrez que plaire, puisque vous le voyez, on paraît déjà bien disposé en votre faveur.

Excusez ma hâte et ma précipitation, et ne voyez là que le désir que nous avons de travailler à votre bonheur. Vous savez que nous vous sommes restés, ma femme et moi, affectueusement attachés.

Bien à vous et très cordialement.

Alphonse Schloesing

Répondez-moi vite par télégramme si vous venez dimanche, car, si vous ne venez pas, je chercherai un autre remplaçant mais il faut que je sois prévenu sans retard.

Reims, 30 décembre 1912

Cher Monsieur,

Veillez recevoir, pour vous et toute votre famille, l'assurance de notre fidèle souvenir et de nos souhaits affectueux de bénédictions divines.

Nous aimons à penser que votre santé et celle des vôtres est satisfaisante, que l'hiver n'éprouve pas trop Madame Eymard et que votre cher petit Emile continue à prospérer, il doit être votre rayon de soleil !

Comment vont Samuel et sa femme ? Sont-ils encouragés dans leur nouvelle église ; elle renferme, je crois, d'excellents éléments.

Vous avez un nouveau pasteur à Saint-Jean. Puisse son nouveau ministère devenir une cause de vie et de grandes bénédictions dans la paroisse !

Croyez bien, cher Monsieur, que malgré les années passées et l'éloignement, nous conservons dans notre cœur une bonne place au souvenir de cette chère Eglise et que nous la présentons souvent dans nos prières devant le trône de Dieu. Veillez avoir l'obligeance de transmettre nos cordiales salutations aux personnes qui veulent bien se souvenir de nous.

*Ici, nous allons bien, Dieu merci. Nous sommes très occupés toute l'année, l'activité pastorale **étant bien intense dans une grande ville.** Nos fêtes de Noël ont été belles et nous **venons** d'avoir d'excellentes réunions de réveil et de consécration dirigées par Mr Saillens.*

Encore une fois bonne et heureuse année sous le regard de notre bon Père Céleste, et veuillez agréer, cher Monsieur, pour vous et votre chère famille l'expression de notre attachement affectueux en J. C.

E Puech

Toulouse 26 juin 1912

Ma chère Eva,

Depuis combien de temps dois-je répondre à ta lettre déjà si ancienne ? Je ne le sais plus ; les semaines se sont transformées en mois et je ne trouve jamais, non pas le temps mais l'entrain, pour écrire Et cependant je voudrais tout savoir des nouvelles !

Maintenant le temps presse si je veux t'envoyer au moins un mot avant les vacances et te demander quels sont vos projets pour cet été, et surtout quel est l'état de santé de ta mère. Par Emilie j'ai su que vous aviez dû vous voir à Pentecôte et qu'à ce moment vous étiez peut-être à la veille de faire à Moret une nouvelle application de radium Depuis je ne sais rien Il me tarde de savoir où vous en êtes ; si cette probabilité a été réalisée et si ta mère est toujours, hélas, sous le coup d'une récurrence possible. Je t'assure, ma chère Eva, que je pense beaucoup, beaucoup à toi : je voudrais tant savoir par toi où vous en êtes, aussi je te serai très reconnaissante de bien vouloir m'envoyer un mot.

Depuis que la conduite d'Alexis est, pour nous, une telle cause de soucis, je n'ai plus le courage d'écrire même aux chères amies dont les lignes seraient pour moi un tel réconfort. Je ne sais rien, rien de mon frère et n'ose en demander de peur d'apprendre le pire.... Quelle croix ! Mais nous avons tous à en porter une ici-bas ; à nous de savoir l'accepter, la porter dignement sans la traîner ou la faire peser sur d'autres.

Peut-être finirais-je par me décider à écrire à Mlle Cabanis mais vraiment il y a si longtemps que je ne l'ai fait que je ne l'ose plus.....

Et malgré tout, le temps passe ; nous voici à notre dernière semaine passée à T [Toulouse] avant les vacances ; en effet, cette année, nous avançons le moment du congé et avant de monter à la montagne le 14 juillet, nous allons à La Rochelle dès le 1^{er}. Nous quittons donc Toulouse ce samedi à 4 h du matin ; nous ne rentrerons que le 12 pour la distribution des prix et repartirons le lendemain pour Lavambergue. Voudras-tu m'écrire à Toulouse; on nous fera suivre notre courrier ; envoie donc ici au Bd Michelet.

J'espère que ma lettre te trouvera ainsi que ton mari en bonne santé et qu'il vous sera possible de prendre un peu de bon repos. Où allez-vous ? Quand nous reverrons-nous aussi ? Je ne vois pas trop la possibilité de nous retrouver de bien longtemps et cela me peine.

Je t'envoie ma photo prise il y a déjà quelques mois, mais tu excuseras ce long silence que tu sauras ne pouvoir être mis sur le compte de l'indifférence ou de l'oubli.

Au revoir, ma chère Eva, n'oublie pas que tu vas m'écrire bientôt. Il me tarde tant d'avoir de tes nouvelles.

Je t'embrasse avec ma toujours même affection.

Ton amie Marthe

Mes bons souvenirs à ta mère et à ton mari, je te prie ...

Reims 16 rue Kellermann, 31 décembre 1912

Chers et vénérés Amis,

Laissez nous vous offrir, au moment où une nouvelle année va s'ouvrir, nos vœux affectueux de bénédictions divines, au nom de l'Eternel.

Que le Seigneur se tienne près de vous tous, accordant jusqu'à la fin les forces physiques, les grâces spirituelles à chacun, fortifiant ceux qui sont affaiblis, encourageant les cœurs abattus, bénissant les jeunes et ceux qui sont au soir de la vie, accordant la prospérité à vos travaux. Qu'Il féconde richement par son Esprit le ministère de votre cher Samuel, que Dieu a bien doué, mais qui a besoin de pondération, d'humilité, de foi simple. Je suis certain que les expériences douloureuses qu'il a traversées ont été utiles à son âme et le rapprocheront encore du Sauveur qu'il a le désir de fidèlement servir. Que notre bon Père dirige ses projets d'avenir et l'inspire dans toutes les circonstances de sa vie pastorale !

Nous pensons bien à vous tous, et à la chère église de Saint-Jean, malgré l'éloignement qui nous sépare. Grâce à Dieu nous allons tous bien, les trois de nos aînés travaillent assez bien aux lycées. Nous avons trouvé ici de la part de nos paroissiens un accueil très sympathique et beaucoup de cordialité. Notre bébé, qui a maintenant onze mois, se porte parfaitement. Il est robuste et très précoce ; il est le rayon de soleil du foyer et ses frères et sœur n'ont pas assez de temps pour le choyer comme ils le voudraient.

Nous associons dans notre message et dans nos prières vos jeunes mariés, et le bon Samuel. Nous n'oublions pas aussi vénérée sœur Griolet. Soyez, je vous prie, notre interprète auprès de M et Mme Girard et de tous ceux qui veulent bien ne pas nous oublier encore.

Année bénie pour tous !

Veillez agréer, chers et vénérés amis, l'assurance de souhaits chrétiens et de nos sentiments respectueux et très attachés en Jésus-Christ.

E Puech

*** ** **

ANNIBAL JUSTAMON
ITINÉRAIRES D'UN CHIRURGIEN DE LAGORCE EN VIVARAIS
ÉMIGRÉ POUR LA FOI À GENÈVE

ANNIBAL JUSTAMON - UN EMIGRÉ POUR LA FOI

Lors de recherches généalogiques, il arrive fréquemment que l'on s'attache, plus particulièrement, à un personnage. Ce fut le cas, avec Annibal Justamon, pour deux raisons :

- d'une part, le prénom original de cet ancêtre, rappelant l'épopée du général carthaginois qui vainquit à Trasimène la Rome triomphante de l'Antiquité, m'a tout de suite séduit,
- d'autre part, l'attrait de l'inconnu. En effet, Annibal était un personnage totalement transparent : nous ne savions rien de lui, si ce n'est qu'il était le père de mon ancêtre François Justamon, époux d'Élisabeth Loubat, travailleur de terre, et ménager à Salavas. Je n'étais même pas sûr de sa filiation avec François Justamon, et Louise Malignon.

Je me suis donc attaché à essayer d'en savoir plus sur ce mystérieux aïeul. Mes recherches personnelles et l'aide de « cousins »¹, plus avancés que moi dans leurs recherches généalogiques, ont permis, peu à peu, de faire sortir Annibal Justamon de l'anonymat dans lequel il se trouvait. Aujourd'hui, on arrive à esquisser les contours de sa vie mouvementée, même s'il subsiste encore des zones à éclaircir, et beaucoup d'éléments de sa vie à découvrir.

¹ Merci aux cousins, cousines, et chercheurs passionnés Laurent Delauzun, Charles Eybalin (†), Claude-Jean Girard, Sandrine Jumas, Jean-Claude Lacroix, Paulette Ollier-Cayla (†), Muriel Pradier et à la SAGA (société des amateurs de généalogie de l'Ardèche) sans l'aide desquels je n'aurais pu progresser autant dans mes recherches.



Le mas de Tabias à Lagorce en 2002 (photographie J. Justamon)

PETITE HISTOIRE DE LA FAMILLE JUSTAMON

Une famille aisée

La famille Justamon est une famille très anciennement installée à Lagorce. Dans son livre sur les estimés du Vivarais, Robert Valladier-Chante² a relevé trois Justamon assujettis à la taille, en 1464, à Lagorce : Jean, Pierre l'aîné et Pierre le Jeune. Il existait à cette époque, deux autres familles Justamon soumises à la taille ; l'une à Saint-Jean-le-Centenier, et l'autre à Sauveplantade. Il est plus que probable qu'il y ait un lien avec le notaire Blaise Justamon de Sauveplantade, et son fils André, qui possèdent des biens au mas de La Rochette, encore appelé Bourret à Lagorce.

Par l'étude de différents actes notariés, on sait que, dès les environs de 1500, Guillaume Justamon, ancêtre d'Annibal, habite à Chamandizon, autre nom de Tabias. Il est donc difficile de choisir le mas d'origine des Justamon : Tabias-Chamandizon ou Bourret-La Rochette ?

Cette famille Justamon est une famille terrienne, plutôt aisée pour pouvoir s'allier à des filles de notables. François, le père d'Annibal, épouse en 1658, Louise Mallignon, fille de Louis, marchand bourgeois de Barjac, et de Pierre de Sauvant³. Par sa mère, Louise est la descendante d'une famille de notaires royaux de Barjac, les Bergoignon, seigneurs de Vendrome grâce à la famille de Rivière (noblesse du Comtat Venaissin), et de l'illustre famille de Barjac, seigneurs de Rohegude.

² « Le Bas-Vivarais au XV^e siècle : les communautés, la taille, le Roi » Robert Valladier-Chante, éd. La Bouquinerie, Valence 1998.

³ Pierre est aussi, à cette époque, un prénom féminin.

L'aisance de la famille est attestée par l'importance des dots accordées aux filles de la famille lors de leur mariage. Ces filles se marient avec les fils de gros propriétaires, et les fils avec des filles de notables. Ainsi, Louise Justamon, sœur d'Annibal, reçoit en dot la somme de 1050 livres lors de son mariage avec Anthoine Bourrelly en 1681. Son frère, Louis Justamon, épouse Catherine, la fille du notaire Jacques Freydier de Vallon, qui reçoit en dot la belle somme de 1200 livres.

Une famille adepte de la Réforme, une vie réglée par les préceptes de l'Église

La famille Justamon adhère très tôt aux idées de la Réforme. Bien que l'on n'ait pas encore pu le relier de manière certaine à la famille d'Annibal, un Estienne Justamon, fils de Jehan de Vallon, est signalé comme « Ministre de la Parole de Dieu » avant 1567 à Montaren dans le Gard, puis en 1571 à Barre-des-Cévennes en Lozère, enfin aux Vans en Ardèche en 1582.

François Justamon, le père d'Annibal, est un ancien du consistoire, actif à Lagorce. Il participe aux assemblées, et avec ses collègues Alméras, Massot, Eldin, Villard, Sabatier, Claron, Tendil, Eyraud, Fombonne, Guigon, Ollier, règle la vie quotidienne de la communauté aux côtés du vieux pasteur David de Chanal, et des pasteurs Pierre Janvier, Phinée Piéla, Pierre Crégut, Antoine Thomas, Simon Dalbiac, et Fleury Robert.

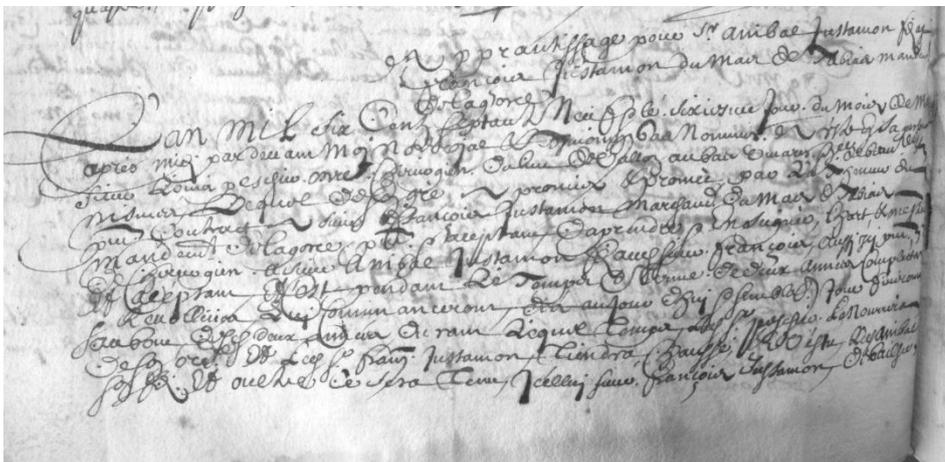
Mais en 1685, l'arrivée imminente des dragons du duc de Noailles entraîne, peu de temps avant la révocation de l'édit de Nantes, une vague d'abjurations, parmi la population de Lagorce, Vallon, Salavas et les Salèlles de Saint-Maurice d'Ibie, dont celles de François Justamon, et de son oncle Estienne, le 5 octobre 1685, de sa nièce, Jacqueline épouse de François Eldin, le 9 octobre, de sa belle-sœur, Jacqueline Gille, femme d'Estienne Justamon, le 14 octobre, et de sa sœur, Jeanne, avec son époux Anthoine Villard, dit Miqueles, le 4 décembre. En revanche, ses enfants Annibal, et Daniel partent pour l'étranger, et les pays du « Refuge ».

Par la suite, il faudra bien s'accommoder de la coexistence avec les catholiques, et on notera qu'un Louis Justamon, neveu d'Annibal, et fils d'autre Louis, et de Françoise Pouget, sera fermier de M^r Bauson, le curé de Vallon, d'après un reçu daté de 1729.

L'enfance

Si on ne sait pas exactement quand est né Annibal, n'ayant pas retrouvé son acte de baptême, on peut cependant penser raisonnablement qu'il est né dans les années 1660-1665. Pour le choix du prénom, on ne peut émettre qu'une hypothèse assez plausible, compte tenu des traditions de l'époque : son oncle Annibal Malignon, de Barjac, fut très certainement son parrain et lui a donc donné son prénom, comme c'était l'usage.

On a peu de détails sur l'enfance d'Annibal, cependant son père lui assure un métier.



Début du contrat d'apprentissage d'Annibal Justamon
(Archives départementales de l'Ardèche, notaire François Massot, 2 E 11755).

En effet, par acte notarié passé par devant maître Massot, notaire à Lagorce, dans la maison d'Esprit Corbier, à Vallon, le 6 mars 1679, François Justamon signe un contrat d'apprentissage avec Louis Peschier : « ...*Sieur Louis Peschier maître chirurgien du lieu de Vallon au bas Vivarais sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, lequel de son gré a promis et promet par la teneur du présent contrat à sieur François Justamon marchand du mas de Tabias mandement de Lagorce présent et acceptant d'apprendre et enseigner l'art et métier de chirurgien à sieur Anibal Justamon fils audit sieur François aussi ici pré(sent) et acceptant et c'est pendant le temps et terme de deux années complètes et révolues qui commenceront dès aujourd'hui et semblable jour finiront et au bout desdites deux années durant lequel temps ledit sieur Peschier nourrira de son ord(inai)re et led(it) S^r François Justamon tiendra chaussé et vestu led(it) Anibal son fils et outre ce, sera tenu icellui sieur François Justamon de bailler audit sieur Peschier pour le pré(sent) apprentissage la somme de soixante livres... »*

Louis Peschier est décédé le 4 juin 1681 : Annibal aura été son dernier apprenti. Il sera donc chirurgien, puis maître chirurgien, comme le sera aussi par la suite, son frère cadet Louis.

Au siècle de Louis XIV, le métier de chirurgien n'est pas aussi prestigieux que celui de médecin. Les médecins font leurs études à l'université, et méprisent les chirurgiens qui, eux, ne tiennent leurs connaissances médicales que d'un apprentissage auprès d'un maître chirurgien, et de l'expérience acquise sur le terrain (hélas, bien souvent au détriment des patients !!). Les médecins exercent surtout en ville auprès d'une clientèle aisée alors que les chirurgiens, qui habitent dans les zones rurales, s'occupent de tous, riches et pauvres. Les tarifs ne sont en général pas trop élevés, mais ils sont établis en fonction des ressources des patients. Les médecins soignent surtout des maladies internes, laissant aux chirurgiens le soin de s'occuper des maux externes : fractures, blessures, abcès, rages de dent. Le chirurgien peut même effectuer des opérations, comme l'extraction de calculs de la vessie (opération de la pierre) ou des trépanations. Mais à la campagne, le chirurgien soigne aussi les maladies internes, et pratique la saignée. Contrairement au médecin qui ne touche pas les malades, le chirurgien ausculte, palpe, pratique le toucher rectal ou vaginal. En fin de compte, le chirurgien, par ces pratiques, finit souvent par être aussi compétent, voire plus, que les médecins des villes. Mais en matière de médecine à cette époque, les charlatans côtoyaient de vrais savants.



Un chirurgien au XVIII^e siècle, d'après un tableau d'Adrien Brauwer (1605-1638).
« Les métiers et leur histoire », A. Parmentier, éditeur Librairie A. Colin, Paris 1920

On ne sait si Annibal correspond à la description des vertus que doit avoir un chirurgien, telles que les conseillait à ses élèves Celse dans son « De arte medica » écrit au 1^{er} siècle, et toujours d'actualité au XVII^e siècle :

« Il faut que le chirurgien soit jeune ou proche encore de la jeunesse : il doit avoir la main exercée et ferme, jamais tremblante et se servir aussi facilement de la gauche que de la droite. Sa vue sera nette et perçante, son cœur inaccessible à la crainte et à la pitié, se proposant avant tout de guérir le malade. Loin de se laisser ébranler par les cris, au point de

montrer plus de précipitation que le cas ne l'exige ou de couper moins qu'il ne faut, il réglera son opération comme si les plaintes du patient n'arrivaient pas jusqu'à lui. »⁴

La médecine n'a pas beaucoup évolué depuis l'Antiquité, et les connaissances du corps médical tiennent beaucoup des savoirs transmis par les Grecs et les Romains. C'est avec Ambroise Paré (1509-1590), que sont jetées les bases de la chirurgie moderne. Ses traités, écrits en français, permettent de diffuser largement ses expériences, et faire évoluer lentement les techniques opératoires.



Une amputation d'après une estampe du XVI^e siècle.
Par rapport à l'époque d'Annibal Justamon, les techniques n'ont guère changées.

La vie familiale

Annibal épouse Catherine de Saint-Geniès, mais on ne sait ni où, ni quand (avant 1691). Le nom de Saint-Geniès étant inconnu à Vallon, et dans ses environs, on peut légitimement affirmer qu'Annibal a rencontré sa femme à l'étranger, lors de son émigration après la révocation de l'édit de Nantes. Plusieurs hypothèses quant à l'origine de Catherine de Saint-Geniès ont été émises. On a longtemps pensé qu'elle pouvait venir de Barjac, Saint-Ambroix ou Uzès dans le Gard, où existent plusieurs villages portant ce nom de Saint-Geniès.

⁴ Citation tirée de « L'esprit des médecines anciennes » Susanne Jacques Marin, éd. Cheminements, 2005.

Aujourd'hui, si le contrat de mariage, et l'acte de mariage, n'ont toujours pas été trouvés, l'énigme de l'origine de Catherine de Saint-Geniès est résolue. En effet, la découverte du testament d'Annibal Justamon, passé chez le notaire Jacques Sabatier, de Lagorce, le 17 mars 1736, nous apprend qu'Annibal rend à sa femme « *pour la décharge de sa conscience qu'il a cy devant reçu de sadite femme la somme de quatre cents livres qui leur avait été donnée par le Sieur Donzieu maître chirurgien de Montauban et qu'il devait luy reconnaître ce qu'il fait présentement pour le repos de son âme* ».

Or un Pierre Donzieu, chirurgien originaire de Montauban, fils de Jean, est décédé à Genève, le 17 novembre 1713. La recherche de son acte de décès nous a appris qu'il avait rédigé son testament, reçu à Genève, le 18 septembre 1713, par M^o Girard. La lecture de ce testament confirme qu'il est bien celui qui a donné les 400 livres dont il est question dans le testament d'Annibal, à Catherine de Saint-Geniès : « *Item je donne et lègue à honnête Catherine Justamon semblable somme de quatre cents livres...* »

La piste de Montauban s'est révélée exacte : Catherine de Saint-Geniès⁵ est née le 28 juin 1666, à Montauban, où elle a été baptisée le 12 juillet de la même année, ayant pour parrain Anthoine Peponnes, et pour marraine Catherine Peirac, épouse de Jacob Satur. Elle est fille de Pierre Saint-Geniès, bourgeois et praticien de Montauban, et d'Anne de Lacaux. Pierre Saint-Geniès est fils d'Anthoine, praticien, procureur au sénéchal et présidial de Montauban, et de Rachel de Moynier, sœur de Jean Moynier, ministre du Saint-Évangile de Bruniquel. Anne de Lacaux est, elle, fille d'Abraham, marchand orfèvre de Montauban, et de Marie de Bru.

Qui était donc ce Sieur Donzieu, chirurgien de Montauban, et quel lien pouvait-il avoir avec Catherine de Saint-Geniès ? Une recherche dans les registres paroissiaux réformés du consistoire de Montauban, nous apprend que Pierre Donzieu est né le 6 octobre 1641, à Montauban, fils de Jean, maître chirurgien, et d'Anne de Moynier. Le lien semble se faire donc avec Catherine par cette famille Moynier. Par ailleurs, une recherche sur Pierre Donzieu nous a permis de découvrir qu'il avait fui la France après la révocation de l'édit de Nantes, probablement avec le pasteur de Montauban Thomas Satur, cousin germain de Catherine. Il a été secouru le 28 décembre 1685 à Schaffhouse, puis assisté à Londres entre 1686 et 1687⁶ avant de se rendre à Genève, où il décèdera le 17 novembre 1713.⁷ On peut imaginer que Catherine de Saint-Geniès a accompagné Pierre Donzieu dans ses pérégrinations à la recherche d'un havre de paix pour pouvoir pratiquer leur foi en toute sérénité.

Le fugitif

Après l'édit de Fontainebleau, du 18 octobre 1685, qui met un terme à l'édit de Nantes, l'exercice public de la religion réformée est interdit. Bien que théoriquement tolérée dans la sphère privée, la pratique de sa foi est quasi impossible tant elle est soumise à diverses restrictions. Le temple de Lagorce est l'un des derniers temples de la région à être détruit.

⁵ Le « de » n'est pas signe d'une quelconque particule nobiliaire, mais une habitude en pays occitan, et systématique à Montauban de mettre ce « de » devant les noms de famille, pour les personnes du sexe féminin, ce qui signifie « fille de ».

⁶ source : <http://refuge-huguenot.ish-lyon.cnrs.fr/resultats.php>

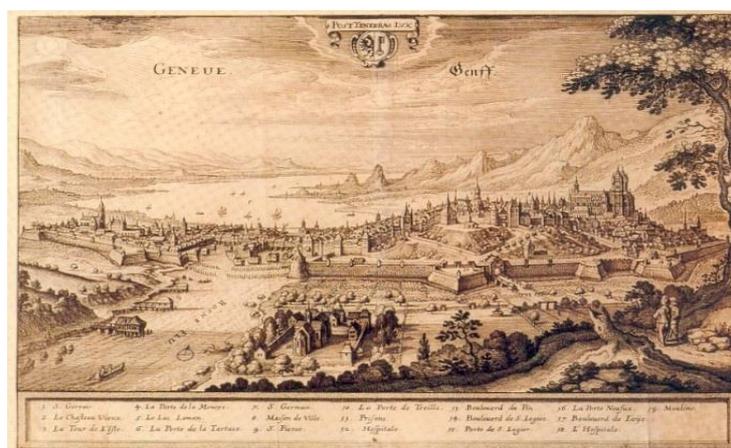
⁷ source : <http://www.gen-gen.ch/DONZIEU/Pierre/836933>

Bien que l'ordre ait été signé en juin 1685, le temple n'aurait été démoli qu'après la révocation de l'édit de Nantes mais le dernier acte célébré dans le temple date du 12 juin.⁸

De plus, de nombreuses interdictions accompagnaient la révocation. En particulier, l'exercice de la profession de chirurgien est interdit aux gens de la Religion prétendument réformée (R.P.R.). En effet, un chirurgien par sa présence auprès des mourants, pouvait trop facilement influencer ces derniers, et les convaincre de ne pas céder aux pressions des prêtres qui essayaient de les faire abjurer sur leur lit de mort, et de leur donner les derniers sacrements. Cette idée était intolérable pour le Roi.

Il est donc probable que la nécessité de vivre de son métier, autant que la foi, a convaincu Annibal de partir en exil malgré les risques que représentait une telle aventure.

Un fugitif perdait tous ses droits et ses biens. Pris sur le chemin de l'exil, il risquait la prison, les galères ou la mort. Les fugitifs étaient victimes des passeurs ou des paysans qui cherchaient à obtenir des primes en les dénonçant ou les dépouillaient des quelques biens qu'ils pouvaient emporter avec eux. Heureusement des filières d'émigration existaient, qui passaient par des zones amies en Dauphiné, et permettaient aux huguenots du Vivarais, du Languedoc et des Cévennes d'arriver, tant bien que mal, en Suisse, et notamment à Genève, la ville de Calvin.



Genève en 1642

⁸ D'après Samuel Mours « Le Vivarais et le Velay protestants, tome 2 : l'Eyrieux et la basse-Ardèche », rééd. par les éd. Dolmazon, Le Cheylard 2003.

La vie à Genève

On ne sait pas exactement quand Annibal est parti pour Genève, ni avec qui. Ce qui est certain, c'est que son frère, Daniel Justamon, est secouru avec sa femme à Bâle⁹, et qu'Annibal retrouve à Genève, des membres de la famille comme son oncle par alliance Anthoine Villard, dit Miqueles, ménager à Miquenly. Son fils, François Villard, marchand, qui deviendra bourgeois de Genève en 1715, se mariera à Genève, en 1706, dans la paroisse Saint-Pierre et aura une descendance qui fera souche à Genève.

Annibal fait donc partie de ces milliers de réfugiés qui envahissent Genève. En 1687, la cité helvétique voit passer environ 350 fugitifs par jour. Heureusement, la plupart ne fait que passer, et ceux qui restent trouvent du travail car la ville est en plein essor économique. Entre 1690 et 1710, la population de Genève va s'accroître de 3000 habitants, passant de 16000 à 19000 habitants.



Le quartier Saint-Gervais et son temple à Genève au XVII^e siècle.



⁹ Selon S. Mours, ce Daniel Justamon serait un frère d'Annibal. Cela n'est pas certain : il pourrait s'agir d'un membre d'une autre famille Justamon originaire du Gard.

Dans la capitale du calvinisme, Annibal et sa femme côtoient d'autres coreligionnaires originaires de Vallon, et de la région, comme François Dupoux fils de Jean, Ésaïe Pouget, fils d'Antoine, Adam Volle, fils de Jean, ou Paul Eldin, fils de Florimond, de Villeneuve de Berg. Tous fréquentent le même temple de Saint-Gervais, sur la rive droite du Rhône. Ils y retrouvent aussi leur ancien pasteur de Lagorce, Pierre Janvier, qui est lui aussi venu se réfugier à Genève.

Annibal et Catherine vont avoir au moins treize enfants entre 1692 et 1710 à Genève qui seront baptisés à Saint-Gervais. Grâce à ces baptêmes, on sait où habite le couple. Dans un premier temps, ils sont hébergés à l'auberge de la Croix Blanche jusque vers 1700. Ils logeront ensuite dans la rue du Cendrier. La vie est dure et sur les treize enfants, au moins six décèdent à Genève : Marie (1692/1692), Jaques (1693/1700), François (1697/1709), les jumeaux Jeanne Louyse et Antoine (1697/1697), Jean François (1703/1710), Marie Magdelaine (1705/1710). Les enfants meurent de maladie étiqque et hydropique¹⁰ ou encore de la petite vérole.

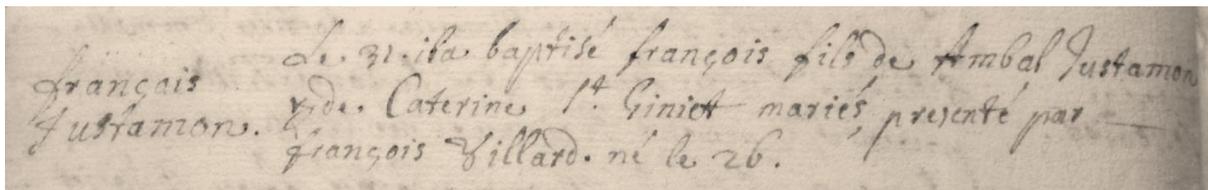
1692	20 j ^u in 1692	Marie	F	Annibal	Justamon
1693	17 mar ^t 1693	Jaques	F	Annibal	Justamon
1694	14 j ^u in 1694	Catherine	F	Annibal	Justamon
1695	16 j ^u in 1695	Pierre	F	Annibal	Justamon
1697	22 j ^u in 1697	François	F	Annibal	Justamon
1697	25 j ^u in 1697	Antoine	F	Annibal	Justamon
1697	25 j ^u in 1697	Louise	F	Annibal	Justamon
1700	3 j ^u in 1700	Magdelaine	F	Annibal	Justamon

1703	14 oct 1703	Jean François	F	Annibal	Justamon
1704	12 j ^u in 1704	François	F	Annibal	Justamon
1705	25 j ^u in 1705	Marie Magdelaine	F	Annibal	Justamon
1709	3 avril 1709	Magdelaine	F	Annibal	Justamon

Archives d'État de Genève

Les autres enfants sont Catherine (1694), Pierre (1695), Marie (?), Magdelaine (1700), François (1704), et Magdelaine (1709). Le cousin François Villard, bien que n'étant pas de la même paroisse, est le parrain de François Justamon, né en 1704 ; ce qui montre que les relations de famille persistaient dans l'exil.

¹⁰ La fièvre hectique ou étiqque amaigrit et affaiblit les enfants. L'hydropisie est une accumulation de sérosité dans l'abdomen. On parlerait aujourd'hui d'œdème généralisé.



Archives d'État de Genève

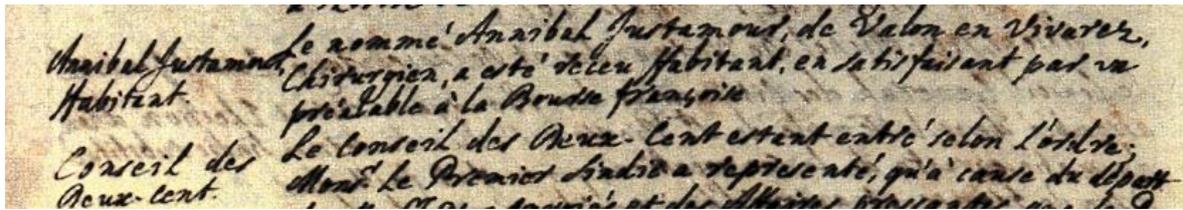
La présence d'Annibal Justamon à Genève est donc certaine depuis 1692, date du baptême de Marie, jusqu'à la date du testament de son père François, en 1714. Celle de sa famille durera, comme on le verra plus loin, au moins jusqu'en mars 1717. Le couple aura passé plus de vingt-deux ans en exil. L'une des filles, Marie Magdelaine, est même signalée comme habitant à l'étranger, dans le testament d'Annibal en 1736.

Les conditions de vie ne sont pas faciles, et les réfugiés se heurtent parfois à l'hostilité des artisans et commerçants genevois qui voient d'un mauvais œil, ces arrivants qu'ils accusent de tous les maux. En 1696, plus de 200 marchands et artisans signent un texte hostile aux immigrés qui, selon eux, les acculent à la ruine. Le gouvernement ramènera le calme, en élaborant des restrictions à l'exercice du négoce par les étrangers.

C'est peut-être pour cette raison, qu'installé durablement à Genève, Annibal va demander à être reçu habitant de Genève. La cité du Léman a élaboré une organisation de sa société particulière, et les droits politiques des Genevois sont rigoureusement réglementés.

On distingue :

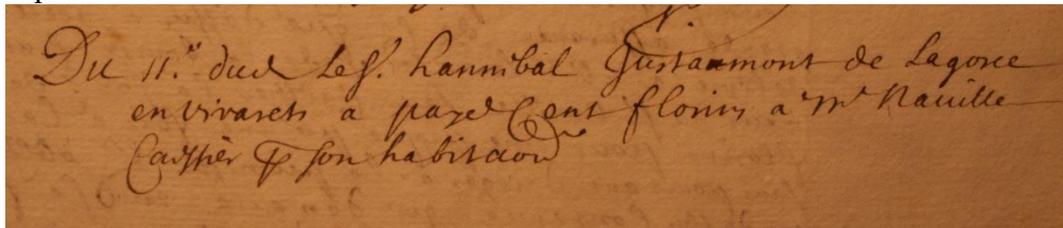
- les **citoyens** et les **bourgeois** : ce sont les privilégiés qui détiennent le pouvoir. Les bourgeois sont des naturalisés qui ont acquis leur bourgeoisie en payant une taxe. Leurs descendants sont les citoyens.
- les **habitants** : leur statut a été créé au XVI^e siècle. Ce terme désigne les étrangers qui s'installent à Genève. Ils obtiennent une lettre d'habitation, qui est soumise au Conseil, moyennant le paiement d'une somme à l'Hôpital général. Les habitants peuvent travailler à Genève, s'y marier, mais ils n'ont aucun droit politique, et souffrent de diverses restrictions dans leur activité économique. Ainsi, ils ne peuvent être reçus « maîtres » dans certaines professions. Leur condition est héréditaire et leurs descendants nés à Genève, sont appelés « natifs ». Ceux-ci subissent les mêmes désavantages. Pour sortir de leur condition, habitants, et natifs doivent acheter leur droit de bourgeoisie.



Archives d'État de Genève

Dans sa séance du 2 mars 1696, une délibération du Conseil des Deux-cents reconnaît : « *Le nommé Annibal Justamont, de Valon en Vivarez, chirurgien a esté reçu habitant en satisfaisant par un préalable à la Bourse française* ». Cette décision est confirmée dans le registre des délibérations des Archives hospitalières de Genève le 11 novembre 1698. La Bourse française est une institution de charité qui distribue aide, et secours aux huguenots français les plus déshérités. Créée en 1545, lors de la première vague d'émigration, elle s'était enrichie grâce à de nombreux dons privés.

Mais l'afflux des nouveaux réfugiés en grand nombre va rapidement l'épuiser. Au cours de l'année 1687, La Bourse française distribue plus de 100 000 florins d'aide. Il ne semble pas qu'Annibal ait bénéficié de cette aide dans l'état actuel de nos recherches, ce qui signifierait qu'il a pu partir en emmenant de quoi pouvoir survivre ou que la famille pouvait lui faire parvenir de l'aide.



Archives d'État de Genève

La vie à Genève est également dangereuse car Louis XIV poursuit les huguenots de sa vindicte, jusque sur les rives du lac Léman. Le Roi a imposé à la ville un Résident qui espionne les réfugiés, fait pression sur le gouvernement pour qu'il limite ou même interdise l'installation de ses sujets qu'il considère comme des rebelles. Les huguenots installés à Genève ne sont pas à l'abri d'un enlèvement par des espions français, surtout quand ils sont soupçonnés d'aider financièrement les Camisards des Cévennes. Ceux qui veulent rentrer clandestinement en France, pour voir leur famille ou régler des affaires d'argent, prennent le risque d'être dénoncés, arrêtés, et envoyés aux galères ou exécutés (on ne sait pas trop ce qui est préférable pour celui qui est pris). Certains éléments nous laissent à penser qu'Annibal a pris ce risque à plusieurs reprises, et que les relations avec la famille restée à Tabias n'étaient pas rompues.



Arrivée de réfugiés huguenots (vitrail de la mairie d'Erlangen)
<http://www.hugenottenmuseum.de/hugenotten/bildergalerien/aufnahme/12->

LE RETOUR AU PAYS

Le testament de François Justamon

Le séjour d'Annibal, et de sa famille à Genève va prendre fin. Peut-être les conditions de vie sont-elles finalement trop dures à supporter ? Son père étant mourant, Annibal est revenu à Tabias, car dans son testament passé auprès du notaire Alizon, le 26 avril 1714, à Marichard dans la maison du sieur Paul Perrotin, François le fait héritier de ses biens. En effet, son frère aîné, Louis Justamon, époux de Jeanne Chabert, puis de Catherine Freydier, héritier universel de François, dans un premier testament passé à Barjac en 1707, est décédé le 26 février 1714 sans descendance. Mais pour qu'Annibal puisse hériter, son père y met une condition : il doit « *habiter dans le pays de France et au cas il viendrait à s'en absenter pour fait de religion, audit cas et non autrement, veut que son entier héritage sans aucune distraction... parvienne à Pierre Justamont filz dudit Anibal s'il vient habiter dans le royaume...* » Si ce dernier ne revient pas, c'est l'autre fils d'Annibal, François, qui héritera, toujours à la même condition, et en dernier lieu, si François n'habite pas en France, ce sera Louis, l'autre fils du défunt, le chirurgien de Bourret, qui héritera. Il ne pouvait d'ailleurs pas en être autrement car un émigré pour la foi ne pouvait hériter, et les biens du défunt risquaient de passer à la couronne.

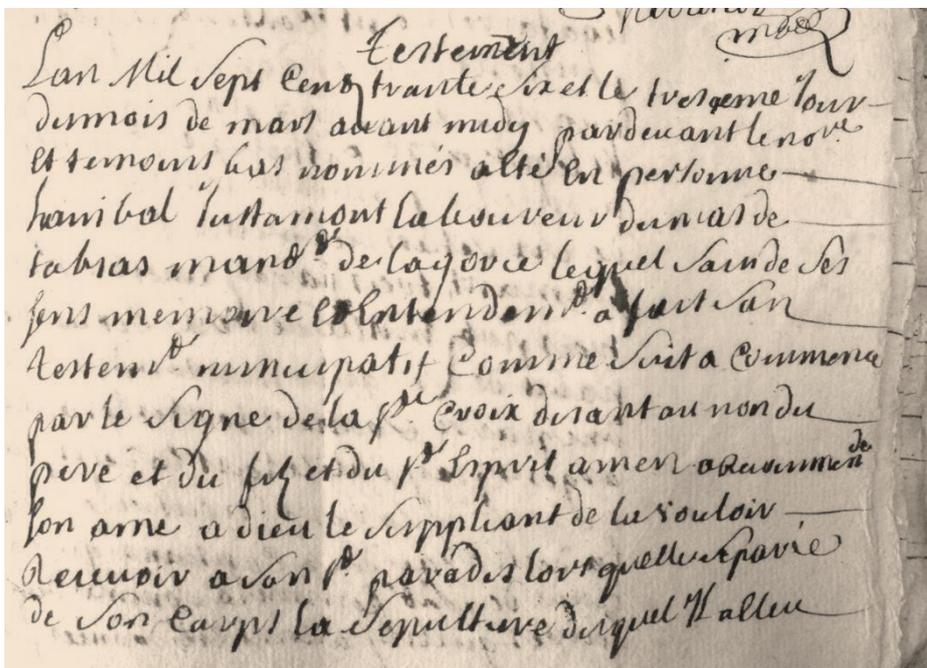
François Justamon meurt le 17 juin 1714, à Tabias : « *a esté enterré dans le cimetièrre de Vallon le corps de François Justamon de Tabias mandement de Lagorce paroisse de Vallon muni des sacrements de la pénitence, de la Ste Eucharistie et extrême-onction. Led. Justamon âgé d'environ 80 ans. Solaque Curé.* » Le curé Solaque a donc réussi à convertir François sur son lit de mort.

Les actes notariés qu'Annibal passera avec ses frères, et sœurs, pour régler la succession, montrent qu'Annibal habite bien à Tabias en février 1715 (transaction avec son frère Daniel qui réclamait un dixième de tous les biens délaissés par leur père). La succession ne se passe pas très bien, car Annibal se trouve en procès avec ses frères, et sœurs, à ce sujet, mais des arrangements finissent par être trouvés.

Cependant, si Annibal est bien rentré au pays pour gérer l'héritage que lui a laissé son père, sa famille, elle, est restée encore quelques années à Genève. En témoigne une obligation signée le 11 mars 1717, chez le notaire Vignier, de Genève, entre Catherine Saint-Genièdes, et François Villard, le cousin germain d'Annibal originaire de Lagorce et qui, devenu bourgeois de Genève, a plutôt réussi comme marchand. Cette obligation montre que la vie n'a pas été facile pour la famille car le cousin a aidé régulièrement la famille d'Annibal « *pour l'entretien de leur mesnage.* » La liste est longue, et la somme due à François Villard, pour les prêts consentis entre le 25 août 1715, et le 11 mars 1717, s'élève tout de même à un total coquet de 300 livres. Mais que s'est-il passé entre le 16 juin 1716 et le 11 mars 1717, période durant laquelle la famille d'Annibal ne fait pas appel à l'aide du cousin François ? Annibal est-il revenu provisoirement ? A-t-il pu faire passer de l'argent à sa famille ?

On n'a pas trouvé trace d'une abjuration d'Annibal, et de sa femme Catherine. Ils ne semblent pas fréquenter beaucoup l'église car il est rarement témoin lors d'événements familiaux qui se déroulent à l'église, et il n'est jamais parrain, seulement témoin. Avec l'héritage des biens de son père, il n'a probablement pas eu à abjurer pour pouvoir exercer son métier de chirurgien, puisqu'il pouvait vivre des revenus des terres dont il a hérité. Il ne doit

pratiquer son métier qu'occasionnellement, car héritier d'une propriété foncière semble-t-il assez conséquente, il est mentionné comme propriétaire, dans divers actes, et laboureur, dans son testament.



Début du testament d'Annibal Justamon
Notaire Jacques Sabatier, Archives départementales de l'Ardèche, 2 e 11767.

La fin de vie d'Annibal est difficile. Il a fait son testament en mars 1736, et le 7 septembre de la même année, Annibal, et son fils Pierre, passent une convention chez maître Jacques Sabatier. Cette convention constate qu'Annibal « à cause de son extrême vieillesse le met hors d'état de faire valoir son bien » pour payer une pension à Pierre qu'il devait payer sa vie durant, par convention passée le 19 janvier 1728. En conséquence, ledit Pierre Justamon pourra jouir de tous les biens meubles, et immeubles de son père, tant que celui-ci vivra. Pierre, qui semble avoir des difficultés à assurer ses obligations financières, profite rapidement de cette disposition, puisque le 24 septembre 1736, il vend « une grange et pré joignant » à Jacques Mazellier, du mas de Gourguet, pour la somme de 775 livres dont 514 livres 10 sols sont dus audit Mazellier, et à son fils Simon. Le 2 novembre 1736 suivant, il vend encore une pièce de terre à Louis Mazellier, de Tabias, pour 499 livres et 15 sols.

Annibal était-il bon payeur, et bon patron ? On ne saurait le dire, mais son fils, Pierre, qui a hérité, paye le 2 octobre 1737, les dettes de son père à Jean-Baptiste Chante : 147 livres pour les gages, et 36 livres pour avoir servi Annibal comme valet.

Le testament que le notaire Jacques Sabatier rédige sous la dictée d'Annibal en 1736, laisse apparaître des gestes symboliques catholiques : il fait le signe de la croix, il recommande « son âme à Dieu le suppliant de la vouloir recevoir à son Saint paradis lorsqu'elle separe de son corps la sépulture duquel il a élu au cimetièrre de l'eglise paroissiale de Vallon »... mais le testament est passé devant messire François de Marichard,

prêtre, ce qui explique peut-être ces gestes et paroles. Car on ne trouve par l'acte de sépulture dans les registres catholiques de Lagorce ou de Vallon. Comme il lègue une somme de 600 livres à sa fille, Marie Magdelaine, qui se trouve à l'étranger (« *lorsqu'elle reviendra en France* »), que l'on ne trouve aucun acte de sépulture à son nom dans les registres catholiques de Lagorce, et Vallon (ni celui de son épouse Catherine), et que la quasi-totalité de sa descendance est restée dans la foi huguenote, on peut penser qu'il n'a pas cédé, et est décédé huguenot. Repose-t-il dans le cimetière de l'église paroissiale de Vallon, comme il est écrit dans le testament ou est-il enterré dans un champ, cimetière familial à Tabias ? Nous ne le savons pas.

La descendance

Le testament montre qu'à la date du 17 mars 1736, Annibal, et Catherine n'ont plus que cinq enfants vivants :

- Catherine, qui a épousé Pierre Ollier, fils de Jean, dit Bermonnet, et de Françoise Ollier, le 5 novembre 1735, à Vallon.
- Pierre, tenancier à Tabias, maître chirurgien, héritier d'Annibal, qui a épousé en 1725, à Saint-Ambroix, Jeanne Fayn, fille de Jacques, et de Jeanne Pagès (contrat de mariage du 19 février 1725).
- Marie, qui a épousé Louis Mazellier, fils de Simon, et de Jeanne Alzas, de Tabias, le 4 novembre 1737 à Vallon.
- François, travailleur de terre, et ménager à Salavas, qui a épousé Elisabeth Loubat, fille d'Étienne et de Suzanne Ozil, le 16 septembre 1734, à Salavas.
- On ne sait pas ce que sont devenues les deux autres filles prénommées Magdelaine : l'une a dû mourir en bas âge, sans qu'on ait son acte de décès car elle n'apparaît pas dans le testament, l'autre, appelée Marie Magdelaine dans l'acte notarié, est, on l'a vu, non mariée à cette date, et demeure hors de France. On ne sait rien de plus sur cette dernière.

La date du décès d'Annibal ne nous est pas connue mais on peut penser, en fonction des actes notariés dont nous avons connaissance, qu'il est décédé peu de temps après le 25 octobre 1737, date du dernier acte notarié où il est mentionné comme étant vivant (vente d'un terrain avec son fils, Pierre, à Jacques Mazellier, de Gourguet).

Ses descendants sont nombreux, et certains d'entre eux, habitent toujours la région de Vallon Pont d'Arc.



signature d'Annibal Justamon

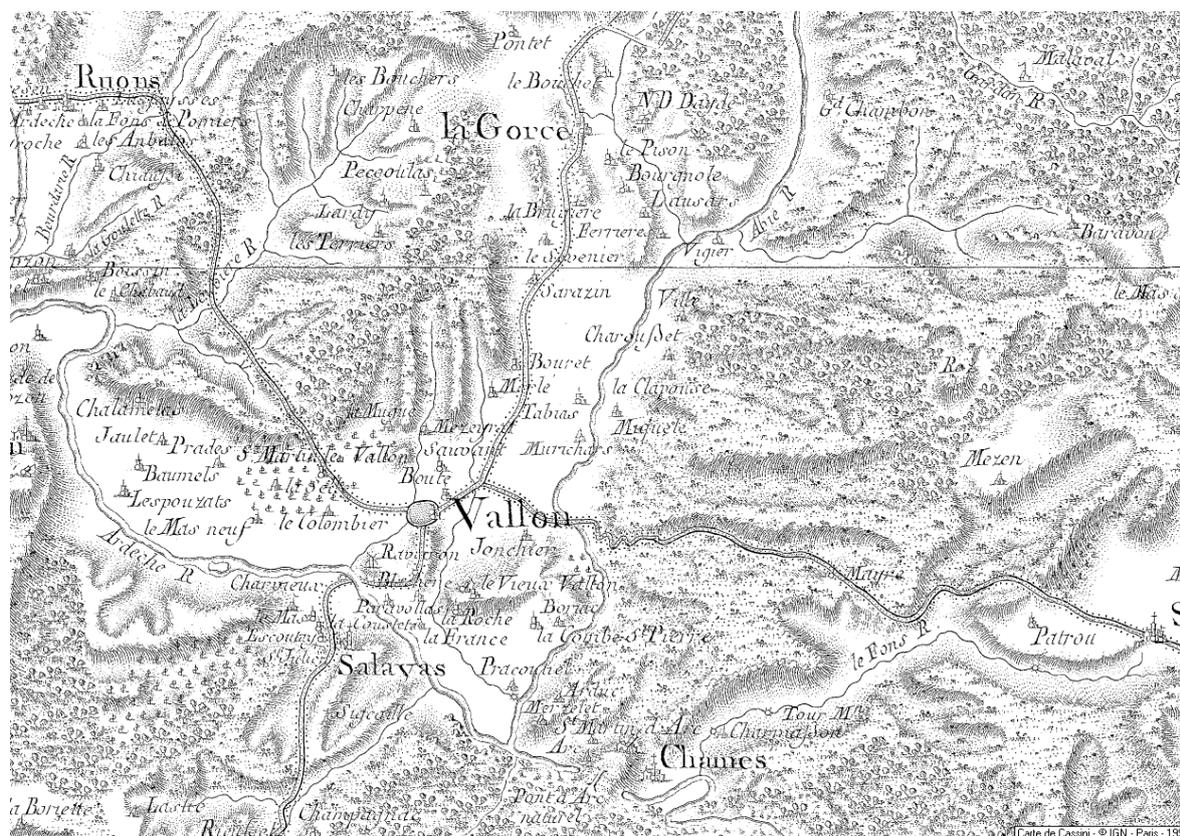
Si des lecteurs, au cours de recherches, trouvaient de nouveaux éléments concernant cette famille, et notamment le contrat de mariage d'Annibal, et de Catherine de Saint-Geniès, leur itinéraire aux pays du Refuge, ou ce qu'est devenue leur fille, Marie Magdelaine, ils peuvent adresser un courrier à :

- Joël Justamon 6, allée des Pâquerettes 17420 SAINT-PALAIS-SUR-MER
- ou par courrier électronique : jjustam@free.fr

Cet article est une mise à jour d'un texte écrit pour illustrer un panneau de l'exposition biennale, organisée en 2006, par l'association des « Amis de l'Histoire de Vallon et de sa Région » ayant pour thème, les émigrés huguenots de cette région.

De ce texte avait été tiré un article paru dans « Rencontre avec le Passé », catalogue de l'exposition.

Joël JUSTAMON



Carte de Cassini : région de Vallon et Lagorce

1715. Mons^r. Anibal Turrannon & Mademoiselle sa femme
 doivend a Francois Villard. 2. ler fournitures cy apres
 faittes de leur ordre a eux et a leur famille
 23. aoust presté a Mad^{lle}. Turrannon 2. l'entretien de son mesnage et de sa famille
 dix Ecus neuf de France a trois liures dix sols p. arg^t. cour^t. de Geneve / 35. —
 9. octob. liuré a l'aditte soit de son ordre a la fille laînée comme dessus
 onze Ecus neuf de France a 3^{tt}. 10 / arg^t. cour^t. ————— " 38. 10.,
 6. Nouvemb. liuré a leur fille laînée 2. leur subsistance trois Ecus neuf
 de France a 3^{tt}. 10 / ————— " 10. 10.,
 11. dudis liuré a l'aditte Comme dessus dix Ecus neuf a 3^{tt}. 10 / ————— " 35. —
 12. dud. payé a Mons^r. Liotard 2. 8 au 3^{tt} l'Indienne Mi Calanca
 payé p. faire une Robe de Chambre a Mad^{lle}. Catherine
 Turrannon la fille aînée et une autre a Marion sa sœur
 a 26. laune font 250: de Geneve et en arg^t. cour^t. ————— " 14. 6.,
 19. dud. Liuré a Magdelaine & Francois Turrannon d'ordre de leurs
 deux sœurs aînés Catherine et Marion 2. leur subsistance
 trois Ecus neuf a 3^{tt}. 10 / ————— " 10. 10.,
 2. 2^{me} liuré a Catherine Turrannon 2. acheter double 2. leur
 mesnage quatre Ecus neuf de f. d. a 3^{tt}. 10 / ————— " 14. —
 17. dud. Liuré a l'aditte 2. leur mesnage un Ecu neuf ————— " 3. 10.,
 28. dud. Liuré comme dessus deux Ecus neuf a 3^{tt}. 10 / ————— " 7. —
 1716.
 3. Jan. Liuré Comme dessus dix Ecus neuf a 3^{tt}. 10 / ————— " 21. —
 29. dud. Liuré comme dessus deux Ecus neuf a 3^{tt}. 10 / ————— " 7. —
 4. fev^r. Liuré comme dessus 2. acheter double 2. acheter double
 quatre Ecus neuf a 3^{tt}. 10 / ————— " 14. —
 arg^t. cour^t. de Geneve ————— " 210. 6. —

Extrait de l'obligation signée par Catherine de Saint-Geniès, avec François Villard,
 le 11 mars 1717 à Genève chez Me Viguiier, notaire à Genève. (Archives d'État de Genève)

Transcription du testament d'Annibal Justamon, notaire Jacques Sabatier¹¹

L'an mil sept cent trante six et le tresième jour
du mois de mars avant midy pardevant le no(tai)re
et témoins bas nommés a été en personne
Hanibal JUSTAMONT laboureur du mas de
Tabias mand(ement) de Lagorce lequel sain de ses
sens mémoire et entendement a fait son
testem(en)t nuncupatif comme suit a commencé
par le signe de la s(ain)te Croix disant au non du
père et du fils et du S(ain)t Esprit amen a recommandé
son âme à Dieu le suppliant de la vouloir
recevoir à son S(ain)t paradis lorsqu'elle sépare
de son corps la sépulture duquel il a élu
au cimetièrre de l'église paroissiale de Vallon
laissant ses honneurs funèbres à la discre(ti)on de
son her(itier) basnommé a donné et légué aux pauvres
pour une fois tant seulement la quantité de
deus setiers bled mescle distribué en pain cuit
à la porte de sa maison dans l'an de son décès, item
a donné et légué à **Marie Magdelaine JUSTAMONT**
sa fille naturelle et légitime et de **Catherine**
S(ain)t GENIES sa femme la somme de six cents
livres pour tous ses drois de légitime paternels
payables lorsqu'elle reviendra en France et
qu'elle sera d'âge de les recevoir item a donné et légué
à **François, Catherine et Marie JUSTAMONT**
ses autres fils et filles outre ce qu'il leur a donné et
constitué dans leurs contrats de mariage cinq sols
à checun, et à tous ses au(tres) parents et prettentend
drois sur ses biens leur a donné et légué en tout
et entre tous cinq sols voullant qu'avec cé les susd(its)
légataires soient contens et qu'au(tre) chose ne
puissent demender sur ses biens les faisant
quant à cé ses hér(itiers) particulliers, item a donné
et légué à lad(ite) **Catherine S(AIN)T GENIES** sa femme bien
aimée la pantion annuelle sa vie durant
de six setiers bled moitié consegal et moitié
fromant, trois barals vin et trois barals
trois pots huile de noix, dix livres de lard, un
habit de serge de maison de deus en deus ans
une paire souliers toutes les années et dix livres
argent payable le tout en deus payemens par

¹¹ AD Ardèche 2 E 11767

1^{er} testateur veut et entend que led. defunct ne
puissent plus rien demander sur led. biens soit de
son chef que de celui de sa femme maliquon leur
mere et femme dud. testateur comparas encore
leur portion de Joyeux et auymant en quy que
le Royt puisse estre comme et legue a l'ord. ses
autres parans et gorbhandans en les biens a se
partager ensemble cinq parts et en tous et chacuns
des autres biens presens et aduenir led. 1^{er}
testament testateur a Justice et de sa propre
bonne memoire. 1^{er} Aug. Justament m.
Chi ruy en apresant habitant aud. La Bas
son felle a la charge par icelluy d'habiter dans
le royaume de France et au cas il viendrait a leg
absenter pour motif de religion aud. cas il
Non autrement veut que son dit heritage
sans aucune distraction de quartie ne soit
quil prohibe par icelle approuve Justament
felle dud. annibal si vient habiter dans le
royaume et se conforme a l'instance d'icy
sur le fait de lad. religion et a defaut de luy
Francois Justament a son fils dud. annibal
sans aucune distraction de quart qui prohibe
de mesme et aux autres enfants que dessus
de venir habiter dans le royaume de France et
au cas les uns ni les autres des susd. heritiers
Institues et substitués ne voudroit venir resider
dans le royaume il substitue tous led.
biens aud. Louis Justament son autre fils
Cest son dernier testament receu par et
derniere volonte nuncupative quil veut
quil vaille par ce droit caduc il donation
la cause de mort par toute autre meilleure
forme que de droit pourra valloir captant
et recouquant toutes autres dispositions
quil pourroit auoir ny deuant ny fait
Notostant toutes lettres derogatoires dont
il nest memoratif et quil d'eluy renouue
gaelle que se soit le present testament
remuant en sa forme et substance que vis
et enuoye sy apres pour en estre memoratif.

Deuxième page du testament de François Justamon, dans lequel il institue Annibal, son fils, héritier à condition qu'il vive au royaume de France. Ce testament a été retrouvé chez M. et Mme Marc Ozil de Bourret à Lagorce, François Justamon étant un ancêtre de Mme Ozil.

**LE CAHIER DE MÉMOIRE DE JACQUES DE RAPIN
ET DE SON FILS JACQUES-ANNE DE RAPIN
TENU DE 1717 À 1801**

Les rubriques contenues dans le petit cahier de mémoire, tenu de 1717 à 1801, par Jacques de Rapin (°1688 +1763), puis par son fils Jacques-Anne de Rapin (°1730), dont photocopie a été transmise au Centre de généalogie protestante par M. Etienne de Cazenove, ont fait l'objet de la transcription reproduite ci-après. (ndlr)

Les annotations d'Etienne de Cazenove apportent un complément, des commentaires, et sont indiquées entre crochets. Celles-ci, selon l'auteur, proviennent de l'ouvrage de Raoul de Cazenove intitulé "Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie et ses oeuvres", édité en 1886, par Aubry, à Paris et L. Perrin, à Lyon.

Les pages 2 et 4, et le premier tiers de la page 6, ont été écrites par Jacques de Rapin et les rubriques, concernant la naissance de six enfants, signées par lui, et par sa femme, Elisabeth de Rieupeiroux.

C'est leur quatrième enfant, Jacques-Anne de Rapin (°1730), lui aussi seigneur et baron de Mauvers, qui a écrit la suite de la page 6, et la page 8, pour la naissance de ses six enfants. Il a signé, ainsi que sa femme Marie-Thérèse de Maleprade, de Clairac, qu'il avait épousée en octobre 1764.

Le cahier de douze pages, actuellement dans les archives du Solier, à Lasalle, provient des archives de Raoul de Cazenove (°Lyon 1833 +Le Solier 1910). Il a été offert par Suzanne de Marveille à Arthur de Cazenove, (grand-père d'Etienne de Cazenove), le 10 août 1906.

* * * * *

2 juillet 1717

le second juillet mille sept cens dix sept a sept heures du matin nous est nay un garçon parrain monsieur de Lagarde marraine madame de Rapin ma mère a esté batisé le 3 du dit mois a l'eglise de Montauban il luy a esté donné nom Pierre Rapin Rieupeiroux

en marge : *decedé le 12 novembre 1737 a Vesoul en Comté*

[marraine : Cécile de Rapin, née de Rapin, °ca 1655 +1739].

10 mars 1728

le dix mars mille sept cens vint huit a huit heures du matin nous est nay une fille parrain monsieur de Boiville mon oncle marraine madame de Rieupeiroux mère de ma femme a este batisée le onze du dit mois a l'eglise de Montauban il luy a esté donné nom Jeanne Rapin Rieupeiroux

en marge : *mariée avec M. de Garrisson de la porte des Carmes en 1756
decedée à Caussade le dernier aoust 1790*

[parrain : Daniel de Rapin, °1641 +Utrecht, 16 avril 1729, frère de Paul, °1642 +1694. Daniel de Rapin est enseigne dans le régiment de Noailles pendant la guerre des Flandres. A la Révocation, il se rend aux Provinces-Unies, devient colonel des gardes du prince d'Orange, qu'il suit en Angleterre lorsque celui-ci monte sur le trône des Stuarts. Il était seigneur de Boyville.]

4 avril 1729

le quatrieme avril mille sept cens vingt neuf a huit heures du matin nous est nay une fille parrain monsieur de Rapin mon oncle frère a ma mere marraine mademoiselle de Pechel l'ainée a esté batisé le six du dit mois a l'eglise de Montauban il luy a esté donné nom Marie Rapin Rieupeiroux

en marge : *a eu la petite verole*

[parrain : le seul des quatre frères de Cécile de Rapin, encore vivant en 1729 est Charles de Rapin, ° Castres, ca 1658 +Utrecht, ca 1730, auteur de "l'origine et particularitez de la famille des Rapin et celle des Pellisson".]

[la marraine pourrait être une nièce de Samuel de Pechels, dont Raoul de Casenove a publié les mémoires. Toulouse, Société des gens de livres religieux, 1878, 83 p. J.R. Garrisson a réédité ces mémoires au Musée du Désert en 1936.]

22 avril 1730

le vingt et deux avril mil sept cens trante a onze heures du matin nous est nay un garçon qui a esté batisé a l'eglise St Jacques de Montauban le vingt et quatre dudit jour et an parrain monsieur du Rebeaut, marraine madame de Brisac il luy a esté donné nom Jacques Anne

Rapin Rieupeiroux

en marge : *22 avril 1730 il a eu la petite verole a la nourisse a l'age de 17 mois et a esté seuvré le 28bre 1732*

22 avril 1790 marié avec Mademoisell de Maleprade de Clairac en 1764

decede le 2 Pluviose an 9. 22 janvier 1801

[Jacques-Anne de Rapin, seigneur et baron de Mauvers, a épousé Mlle de Maleprade en octobre 1764.

Vers 1780, à l'instigation de sa tante Mme Blaquièrre (Marie de Rapin-Thoyras (°1715 +1798), qui épousa en premières noces, Théophile Cazenove (°ca 1708 +1760) cherchant à renouer avec les Rapin de Maurienne, il écrivait à Claude-François Rapin (Archives d'Arves).]

[Suivant le livre de raison des Maleprade détenu à Poudepé encore en 1982, il s'agit de Marie-Thérèse de Maleprade, née en 1746.]

16 xbre 1732

le seize décembre mil sept cens trante deux après la minuit du 15 au seize nous est nay une fille qui a esté batisée le dix sept du dit mois a l'eglise St Jacques de Montauban parrain mon cousin de Chaumes marraine madame de Villemade cousine germaine de ma femme il luy a esté donné le nom de sa ne marraine Marguerite Rapin Rieupeiroux

en marge : *a eu la petite verole*

mariée avec M. de Maleville de Caussade en 1758

[Note de 1866 : MM. Léon de Maleville, ancien ministre de l'Intérieur, et Jules de Maleville, de Montauban, descendent de Marguerite de Rapin.]

6 may 1736

le sixième may mil sept cent trante six a 7 ou 8 heures du matin nous est nay un garçon qui a esté batisé le 8 du mois a l'eglise St Jacques de Montauban par Mr Lagante vicaire parain monsieur Duval seigneur de la Mothe marraine madame Rainaud veuve de mr Dubois nostre parente il luy a esté donné nom François Rapin

en marge : *mort le 20 juillet 1737 à Bessens*

[Suivent les naissances des enfants de Jacques-Anne de Rapin et de Madame de Maleprade.]

11 8bre 1765

*le onze octobre mille sept cent soixante cinq né a [...] à une heure à pres midy nous est nay un garçon qui a esté batisé le 17 du même mois a l'eglise de St Pierre de Clairac par Mr Vergnes curé du dit lieu, parin Monsieur de Maleprade marene Madame de Rapin ma mère il luy a esté donné nom François
de Rapin Maleprade*

*en marge : il à eu la petite verole picote violente et la roujole
decedé le 12 mars 1790*

29 7bre 1767

*le vingt noeuf du mois de septembre mille sept cent soixante sept à onze heures du matin nous est nay un garçon qui a esté batisé le cinquième octobre suivant dans la paroisse de lafite l'eglise St Sauveur par Laboubée curé du dit lieu, parin Mr de Garrisson mon beau frère, marene Mad. de Maleprade ma bele mere il luy a esté donné nom Pierre Jean Batiste
de Rapin Maleprade*

*en marge : né à Poudepé 29 7bre 1767
il à eu la petite verole picote violente et la roujole*

*le premier novembre mille sept cens soixante huit nous est nai à trois heures du matin une fille qui a été batisée a l'eglise St Pierre de Clairac par M. Vergnes curé du dit lieu, parin Monsieur de Maleville mon beau frère, marraine madame de Vivens sa bisayelle il luy a esté donné nom Marie Judy
de Rapin Maleprade de Thoiras*

*en marge : née le premier novembre 1768 a Vivens
elle à eu la petite verole picote violente et la roujole*

[née le 1er novembre 1768, épousa M. de Vigose, baron de Lacour, dont elle eut trois enfants, morts en bas âge]

*le dix février a trois heures du matin mille sept cens soixante onze nous est nay un garçon qui a été batisé par M. Hucafol curé de la ville de Montauban dans l'eglise de la ville nouvelle parin M. de Lacourt marraine Mad. de Garrisson ma soeur il luy a esté donné nom Jean François
de Rapin Maleprade de Thoiras*

*en marge : né a Montauban le 10 février 1771
il à eu la petite verole picote violente et la roujole
decede le 12 juillet 1797*

[Jean-François, sieur de Boisville, fut quelques années au service et porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire le 12 juillet 1794, peu de jours avant la chute de Robespierre.]

*le noeuf avril mille sept cens soixante douze nous est nai une fille qui a été batisée par M. Vergnes curé de Clairac dans l'église de St Pierre il luy a été donné nom Marie parin M. de Vivens marraine Melle de Rapin ma soeur
de Rapin Maleprade de Thoiras*

en marge : née a Clairac le 9 avril 1772

[morte sans alliance en 1837]

*le dernier de novembre mille sept cens soixante quatorze nous est nai un fils qui a été batisé dans l'église St Sauveur paroisse de Lafite par Laboubé curé du dit lieu, parin le petit Maleville marene Mad. de Margrat il luy a esté donné nom Jacques Batiste
de Rapin Maleprade de Thoiras*

en marge : né le dernier de 9bre 1774

il à eu la petite verole et la roujole decede le 30 juin 1793

[mort noyé dans le Tarn]

Les quatre six enfans ci dessus ont été enregistré au senechal par M. le juge mage de Montauban en vertu de le dit pour les nons quatoiques le 8e mai 1788.

Annotations et commentaires : Etienne de CAZENOVE

Nous informons nos lecteurs que les abonnements aux Cahiers du Centre de généalogie protestante sont à adresser à la SHPF, 54 rue des Saints-Pères 75007 Paris. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SHPF.

Montant de l'abonnement pour 2015 :

Tarif :	FRANCE	35 €
	ÉTRANGER	40 €

Tarif pour les abonnés au Bulletin de la SHPF :

	FRANCE	16 €
	ÉTRANGER	20 €